



2023

Le rapport financier

| Sommaire



03
Éditorial
de la Maire

29
La dette



04
Les grands
équilibres
financiers

33
Les ratios légaux



07
L'Analyse
rétrospective sur
5 ans

34
Le lexique
et les principes
budgétaires



13
Le Compte
administratif 2023
détaillé :
• *Le fonctionnement*

36
Données
de synthèse

40
Annexes
des comptes

13
• *Les recettes*

44
L'intercommunalité
au service des
nantais

19
• *Les dépenses*

24
• *La section
d'investissement*

Éditorial

Chaque année, le rapport financier permet à la Ville de Nantes d'analyser l'exécution de son budget annuel et les réalisations de l'année précédente.

Le rapport financier 2023 est marqué par la consolidation de notre situation financière et la poursuite d'un effort d'investissement important. Le taux d'épargne de la Ville s'améliore ainsi, porté par une progression des recettes de fonctionnement plus forte que l'évolution des dépenses dans le contexte inflationniste actuel (respectivement +6,2% et +5,7%).

L'investissement total réalisé, à plus de 100 M€ en 2023 (soit 309 € par habitant), témoigne de la volonté et des capacités d'action de la Ville de Nantes d'être près des besoins de ses habitants dans les secteurs de l'éducation et de la petite enfance, de la culture et du sport, du soutien à la jeunesse, de la nature et de la biodiversité, des nouvelles solidarités et de la protection, médiation et sécurité. Fort de nos ambitions politiques en faveur de l'éducation et de la jeunesse, 2023 s'est traduite par la livraison de nombreux équipements, notamment scolaires et sportifs. Une attention particulière a aussi été portée envers nos concitoyens les plus démunis avec la mise en œuvre de notre politique des nouvelles solidarités. Et un renforcement conséquent des dépenses visant à accroître la sécurité dans notre ville a également été opéré.

Ce fort niveau d'intervention est financé par des ressources propres en progression et par un soutien renforcé de Nantes Métropole dans le cadre du pacte financier avec les 24 communes. Le recours à



l'emprunt reste raisonnable, avec une performance de la gestion de la dette encore soulignée qui témoigne de la qualité de signature de la Ville et de sa gestion. Cela permet ainsi de conserver une capacité de désendettement très satisfaisante, à 5 années.

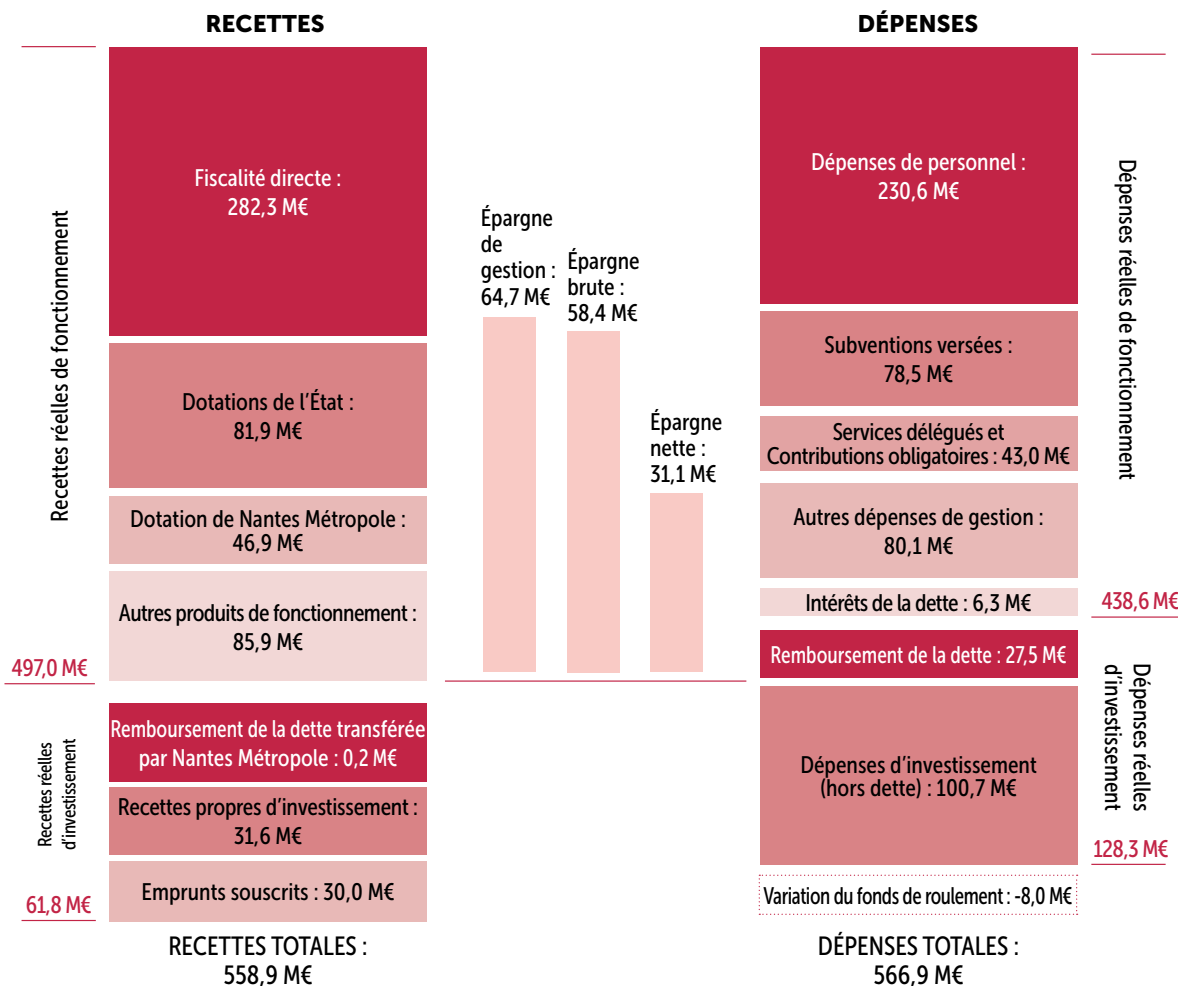
L'exercice 2023 reflète donc à la fois le développement des services à la population, le maintien à un fort niveau des investissements dans de nouvelles écoles et équipements publics, un renforcement de l'entretien durable du patrimoine de la Ville ainsi que de nombreux sites municipaux équipés de panneaux photovoltaïques, dans le cadre de nos engagements pris en faveur de la transition écologique.

Johanna Rolland,

Maire de Nantes,
Présidente de Nantes Métropole

Les grands équilibres financiers

Les grandes masses du compte administratif 2023 (en M€ courants)



La Ville de Nantes a retenu lors du vote de son budget primitif 2023 des objectifs clairs permettant, à la fois, de maintenir les grands équilibres financiers et de financer le projet du mandat, à savoir :

- Maintenir un taux d'épargne brute suffisant, sans utilisation du levier fiscal et en poursuivant ses efforts de gestion
- Assurer un haut niveau d'investissement
- Effectuer un recours raisonné à l'emprunt

Les dépenses réelles (fonctionnement et investissement) **de la Ville s'élèvent à 566,9 M€ en 2023, en hausse de 1,75% par rapport à 2022.** Elles sont composées principalement des dépenses de gestion (charges de personnel, subventions versées, dépenses liées à la gestion des services délégués, etc.) pour 432,3 M€ et des dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) à hauteur de 100,7 M€. À cela s'ajoute l'annuité de la dette (33,8 M€), constituée du remboursement en capital (27,5 M€) et des intérêts de la dette (6,3 M€).

Les recettes réelles totales (fonctionnement et investissement) **s'établissent à 558,9 M€ en 2023 (-1,45% par rapport à 2022 sous l'effet d'un moindre recours à l'emprunt).** La section de fonctionnement est la principale source de recettes (89%) et réunit les produits de la fiscalité (282,3 M€), des dotations (128,8 M€), prestations de services, et autres produits (85,9 M€) pour atteindre un montant total de 497,0 M€. Les ressources propres d'investissement (31,8 M€) et les emprunts souscrits (30 M€) complètent la structure des recettes de la Ville.

Les ressources annuelles 2023 étant inférieures aux dépenses, le fonds de roulement de la Ville diminue (-8 M€) en fin d'année 2023 et atteint 20 M€ (soit environ 13 jours de dépenses totales). Son niveau antérieur a permis à la Ville de réduire le volume d'emprunts mobilisés en 2023, lorsque les taux d'intérêts étaient orientés à la hausse.

Évolution des grandes masses budgétaires et des principaux soldes financiers entre 2019 et 2023 (en M€)

En millions d'euros courants	CA 2019	CA 2020	CA2021	CA2022	CA2023
1 Fiscalité directe (y compris rôles supplémentaires)	214,9	220,6	230,4	254,4	282,3
2 Dotations, compensations et subventions de l'État	78,0	79,3	76,8	79,0	81,9
3 Dotations et fonds de concours de Nantes Métropole ⁽³⁾	41,4	42,3	42,0	46,3	46,9
4 Autres produits de fonctionnement ⁽¹⁾	85,5	73,7	90,7	88,2	85,9
5 Recettes réelles de fonctionnement⁽¹⁾⁽²⁾	419,7	415,9	439,9	467,8	497,0
6 Dépenses de personnel	191,0	196,6	201,8	216,0	230,6
7 Transferts versés ⁽¹⁾⁽⁵⁾	109,6	109,3	113,1	117,9	121,5
<i>dont Gestion des services délégués</i>	30,8	30,5	34,5	34,3	35,5
<i>dont Contributions obligatoires</i>	5,6	6,8	7,0	7,2	7,5
<i>dont Subvention CCAS</i>	27,5	26,0	26,0	29,9	30,7
<i>dont Subventions aux associations</i>	41,3	38,8	38,1	39,2	40,6
<i>dont Autres subventions</i>	4,4	7,1	7,5	7,3	7,2
8 Autres dépenses de gestion	66,9	70,5	72,5	78,4	80,1
9 Dépenses réelles de gestion⁽²⁾	367,5	376,5	387,4	412,3	432,3
10 Épargne de gestion	52,2	39,4	52,5	55,5	64,7
11 Frais financiers	3,0	2,2	2,1	2,5	6,3
12 Capacité d'autofinancement (épargne brute)	49,1	37,1	50,5	53,0	58,4
13 Remboursement de la dette hors mouvements neutres (dépenses)	24,8	27,8	24,2	26,3	27,5
14 Remboursement de la dette transférée par Nantes Métropole (recettes) ⁽⁴⁾	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
15 Épargne disponible (nette)	24,6	9,6	26,5	27,0	31,1
16 Recettes d'investissement (hors emprunt, remboursement dette CU) ⁽¹⁾⁽²⁾	15,5	13,6	16,5	24,6	31,6
17 Ressources propres disponibles	40,1	23,3	43,0	51,6	62,7
18 Dépenses d'équipement propres ⁽²⁾	69,4	75,9	97,2	106,8	91,1
19 Subventions d'équipement versées ⁽¹⁾	6,5	3,2	4,1	9,3	9,6
20 Besoin de financement	35,7	55,9	58,2	64,5	38,0
21 Emprunts souscrits (hors mouvements neutres)	30,0	45,0	63,1	74,5	30,0
22 Mouvements neutres de gestion active de la dette					
23 Mouvements neutres de gestion active de la trésorerie					
24 Recettes totales de l'exercice	465,4	474,8	519,7	567,2	558,9
25 Dépenses totales de l'exercice	471,2	485,6	514,9	557,2	566,9
26 Fonds de roulement au 1^{er} janvier	29,9	24,1	13,3	18,1	28,0
27 Fonds de roulement au 31 décembre	24,1	13,3	18,1	28,0	20,0
28 Encours de dette brute au 1^{er} janvier	181,3	186,5	203,8	241,9	290,1
29 Encours de dette brute au 31 décembre	186,5	203,8	241,9	290,1	292,6
30 Capacité de désendettement	3,8	5,5	4,8	5,5	5,0

N.B.: Les arrondis effectués au dixième de million d'euros peuvent générer des écarts sur les totalisations sans incidence sur l'analyse

⁽¹⁾ Depuis 2006, les subventions d'équipement et fonds de concours versés ainsi que le produit des cessions d'immobilisations sont transférés de la section de fonctionnement vers la section d'investissement

⁽²⁾ L'année 2015 est marqué par l'émergence du nouveau pacte métropolitain avec le transfert de plusieurs grands équipements et de compétences. Compte tenu du délai nécessaire aux procédures de transferts, une convention de gestion a été

conclue entre Nantes métropole et la Ville de Nantes. Nantes Métropole a confié à la Ville de Nantes la gestion de ces équipements transférés pour l'année 2015

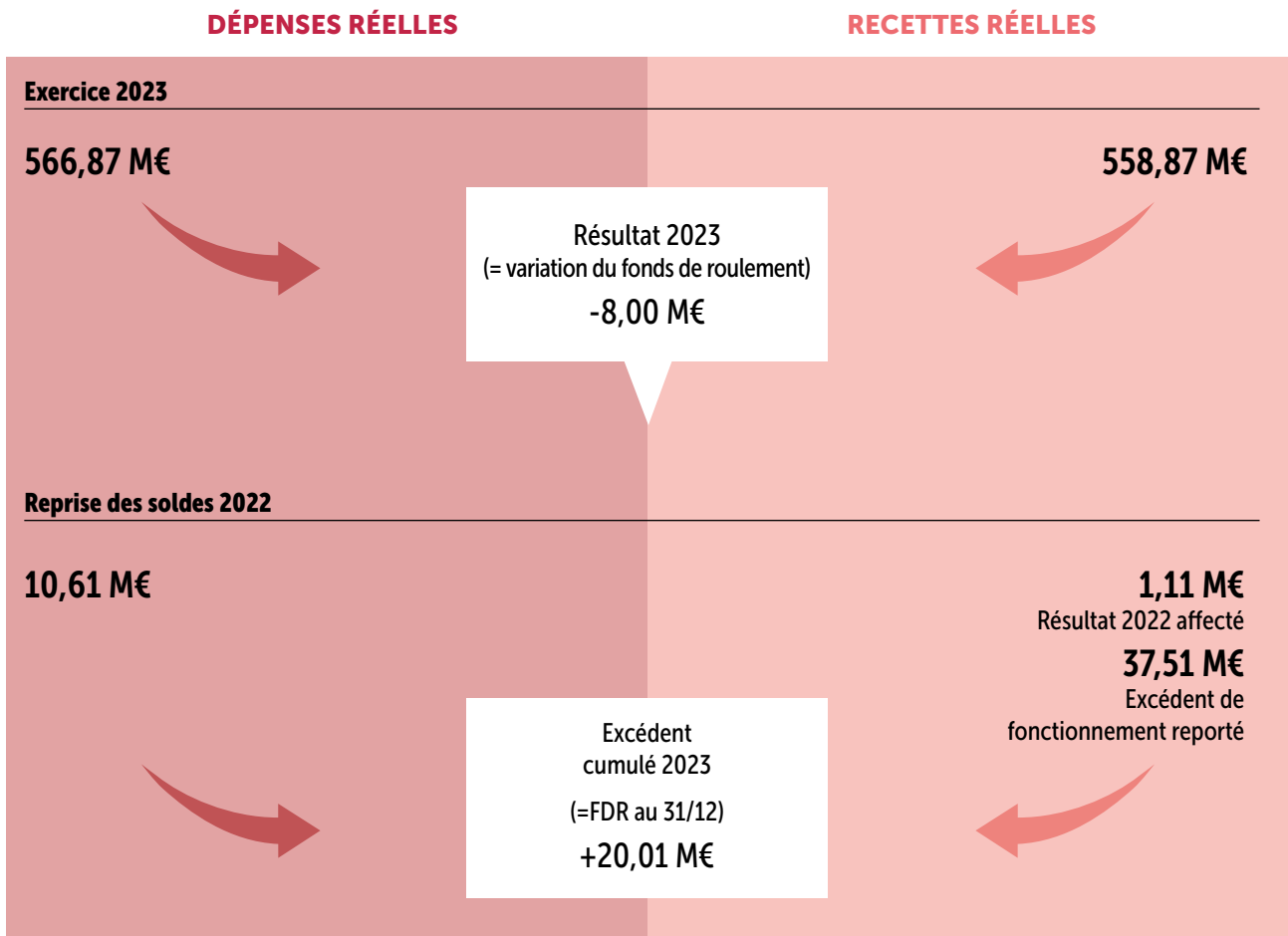
⁽³⁾ Les dotations versées par la Métropole intègrent le remboursement des intérêts de la dette transférée

⁽⁴⁾ Les remboursements de capital de la dette portés par la ville mais remboursés par Nantes Métropole au titre des transferts de compétences ont été retraités en fonctionnement sur l'ensemble de la période

⁽⁵⁾ Les transferts versés intègrent les subventions, les contributions obligatoires y compris DSP et assimilés (Accueil Périscolaire)

Les chiffres présentés dans ce rapport financier sont issus du compte administratif 2023. L'ensemble des analyses repose sur les mouvements réels. Les opérations comptables « d'ordre », équilibrées en recettes et en dépenses, ne donnant pas lieu à des mouvements réels d'encaissement ou de décaissement, ne sont pas traitées ici.

DÉTERMINATION DE L'EXCÉDENT 2023



L'excédent cumulé s'établit ainsi à **20,01 M€ fin 2023** et se répartit entre :

- Un résultat de l'exercice 2023 de -8,0 M€,
- Un résultat reporté de 2022 de 28,01 M€.



L'analyse rétrospective sur 5 ans (2019-2023)

2023 SE CARACTÉRISE PAR LA CONSOLIDATION DES NIVEAUX D'ÉPARGNE POUR FINANCER LE PROJET D'INVESTISSEMENT DU MANDAT

En 2021 et 2022, après l'épidémie de Covid-19 et les restrictions sanitaires, les équilibres financiers de la Ville avaient globalement retrouvé leurs niveaux d'avant crise. 2023 accentue la tendance avec des ratios financiers conformes à notre stratégie financière définie fin 2021, avec notamment un taux d'épargne brute de 11,8% (contre 11,3% en 2022).

Les recettes de fonctionnement, qui atteignent 497 M€ en 2023, ont augmenté (+29,2 M€, soit +6,2% dont 9,3 M€ de recettes exceptionnelles de taxe d'habitation sur les résidences secondaires) plus fortement que la progression des dépenses de fonctionnement (+5,7%, frais financiers inclus), qui s'élèvent à 438,6 M€, en hausse de 23,8 M€.

L'évolution des dépenses de fonctionnement est restée contenue en 2023, malgré les effets de l'inflation et la forte hausse des taux d'intérêts.

L'investissement réalisé en 2023 atteint un bon niveau, à plus de 100 M€, dont 45,5 M€ en faveur de l'éducation, après des réalisations de 116 M€ en 2022 et 101 M€ en 2021. Ces trois exercices traduisent concrètement la mise en œuvre des engagements pris envers les Nantais pour le développement des équipements de proximité.

Notre endettement reste mesuré avec une dette accrue de 2,5 M€ en 2023, permettant de conserver une capacité de désendettement très raisonnable de 5 ans fin 2023 (contre 5,5 ans fin 2022).

Dans un contexte de taux d'intérêts élevés, le fonds de roulement a été réduit en 2023 à un niveau suffisant de 20 M€. Cela correspond à environ 13 jours de dépenses totales de l'exercice.

La Ville de Nantes maintient donc fin 2023 des soldes et ratios d'épargne satisfaisants lui permettant de poursuivre son effort d'investissement conséquent sur le territoire.

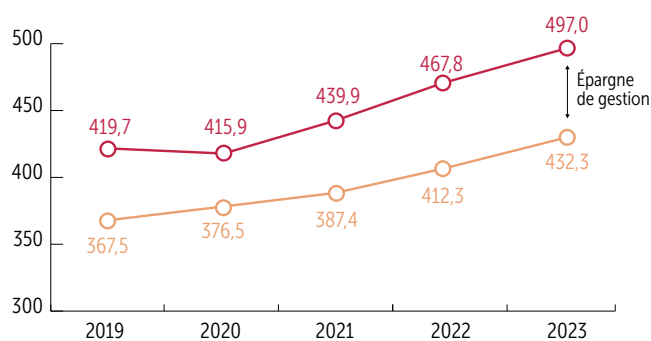
LA CONSOLIDATION DES NIVEAUX D'ÉPARGNE

La Ville conserve en 2023 des soldes et ratios d'épargne sains.

L'épargne de gestion augmente (+16,7%), passant de 55,5 M€ en 2022 à 64,7 M€ en 2023. Cependant, la forte remontée des taux d'intérêt conduit à une nette hausse des frais financiers (+3,8 M€) qui s'établissent à 6,3 M€ en 2023. L'épargne brute dégagée s'élève par conséquent à 58,4 M€, en hausse de +5,4 M€ par rapport à 2022 (+10,2%).

Le taux d'autofinancement (ou taux d'épargne brute) progresse et conserve alors un bon niveau (11,8% en 2023, après 11,3% en 2022 et 11,5% en 2021), mais le besoin en investissement s'avère important.

Évolution des recettes de fonctionnement et des dépenses de gestion (en M€)

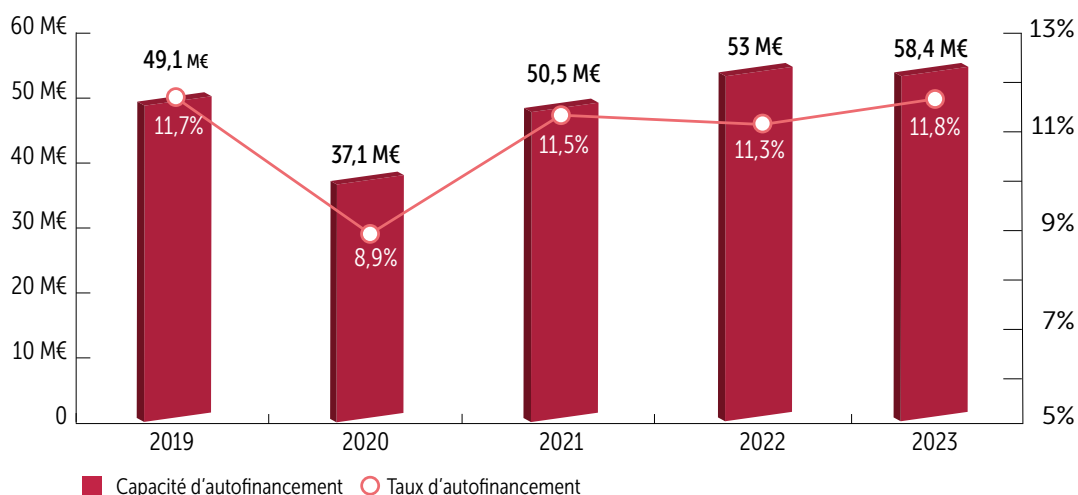


○ Recettes réelles de fonctionnement

○ Dépenses réelles de gestion

Les dépenses réelles de gestion correspondent aux dépenses réelles de fonctionnement minorées des frais financiers.

Évolution du taux d'autofinancement ou de l'épargne brute (en M€)



11,8 %

Taux d'autofinancement en 2023



CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF) :

la CAF mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois tenus ses divers engagements (de gestion courante, financiers et exceptionnels). Socle de l'autonomie financière, elle est égale à l'épargne de gestion, diminuée des frais financiers.



TAUX D'AUTOFINANCEMENT :

rapport entre les recettes réelles de fonctionnement (RRF) et la CAF, il mesure la part des recettes consacrées au financement des investissements.





UN RECOURS RAISONNABLE À L'EMPRUNT POUR FINANCER L'INVESTISSEMENT

Après son redressement en 2021 et 2022 à la suite de la crise sanitaire, l'épargne disponible réelle (ou épargne nette) s'établit à 31,1 M€ (+15%). En 2023, celle-ci finance 34,1% des dépenses propres d'équipement (contre 25,2% en 2022).

La Ville de Nantes poursuit son effort d'investissement élevé pour le territoire, notamment en direction des secteurs de l'éducation et de la petite enfance (47 M€) et du développement sportif (14,9 M€). Le niveau d'investissement (subventions d'équipement incluses) s'élève au total à 100,7 M€, soit un bon niveau témoignant de la volonté d'action de la Ville. Les dépenses propres d'équipements atteignent 91,1 M€ et les subventions d'équipement 9,6 M€.



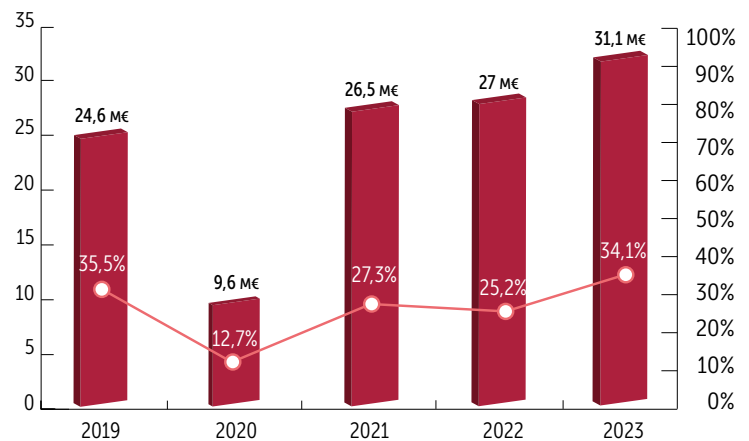
TAUX D'ÉQUIPEMENT = DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT BRUT / RRF

Il s'agit d'un indicateur permettant de mesurer l'effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. Ce taux atteint 20,2% en 2023.

70,2%

du financement des investissements en 2023, est assuré par les ressources propres (de l'exercice ou d'exercices antérieurs).

Le poids de l'épargne disponible « réelle »



■ Épargne disponible (en M€)

○ Épargne disponible réelle / Dépenses d'équipements propres (en %)

L'épargne disponible correspond à l'épargne de la Ville (après paiement des annuités de la dette) majorée de la dette en capital remboursée par Nantes Métropole.

Le taux d'épargne disponible est calculé sur la base des dépenses d'équipement propres.

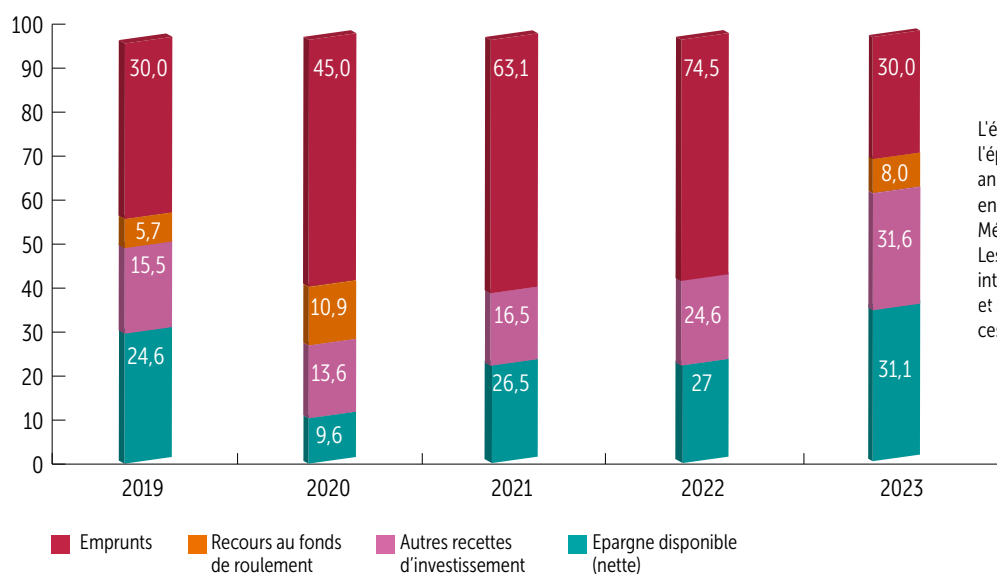


Ces investissements sont financés à 70,2% en 2023 par les ressources propres de la collectivité. Ces ressources se composent de :

- L'épargne disponible réelle (épargne nette augmentée du remboursement du capital de la dette transférée à la Métropole) représentant 30,9% du total des investissements, à 31,1 M€.
- Les autres recettes d'investissement (subventions d'équipement, FCTVA, cessions d'actifs, réserves foncières, etc.) correspondant à 31,4% des investissements, à 31,6 M€.
- Un prélèvement sur le fonds de roulement constitué précédemment de 8 M€, soit 7,9% des investissements.

Le besoin de financement restant (29,8%) est couvert par l'emprunt souscrit pour 30 M€ en 2023 (contre 74,5 M€ en 2022), un montant légèrement supérieur au remboursement en capital (27,5 M€) se traduisant alors par une faible hausse de l'encours de dette au 31 décembre 2023 (+2,5 M€).

La structure de financement des investissements (en M€)



L'épargne disponible correspond à l'épargne de la Ville (après paiement des annuités de la dette) majorée de la dette en capital remboursée par Nantes Métropole. Les autres recettes d'investissement intègrent le FCTVA, les dotations et subventions d'équipement, les cessions d'actifs, etc.

UN ENDETTEMENT PROGRESSIF CONFORME À LA TRAJECTOIRE DÉFINIE

L'investissement porté par la Ville se traduit par une hausse maîtrisée de 2,5 M€ de l'encours de dette, qui s'établit à 292,6 M€ au 31 décembre 2023.

À 5 ans fin 2023 (contre 5,5 ans fin 2022), la capacité de désendettement de la Ville reste inférieure à la moyenne de celle des villes de plus de 100 000 habitants (près de 6 ans fin 2022 – source OFGL). L'endettement par habitant s'établit ainsi à 898 € fin 2023, contre une moyenne des villes de plus de 100 000 habitants à 1 096 € fin 2022 (DGCL).

La gestion optimisée de l'encours de dette menée par la Ville produit des effets au regard des deux indicateurs suivants :

- Une progression des frais financiers liée au contexte économique international, passant de 2,5 M€ en 2022 à 6,3 M€ en 2023, et représentant 14% des dépenses de fonctionnement (contre 0,6% en 2022) avec un objectif de 9 ans maximum en fin de mandat en 2026.
- Un niveau de solvabilité très satisfaisant, avec une capacité de désendettement contenue à 5 ans fin 2023 (contre 5,5 ans en 2022, avec un objectif de 9 ans maximum en fin de mandat en 2026).



5 ANS

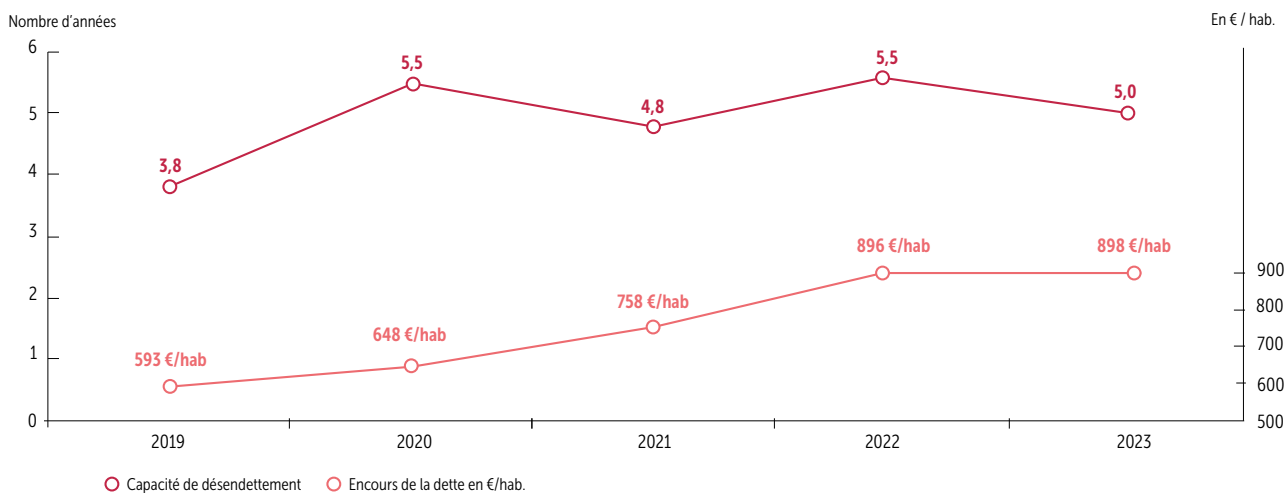
Capacité de désendettement en 2023 (remboursement de la dette transférée à Nantes Métropole inclus)



CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

Elle exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la Ville, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacrée. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée au cours de l'exercice considéré.

Évolution de la capacité de désendettement et de l'encours de dette par habitant en euros constants

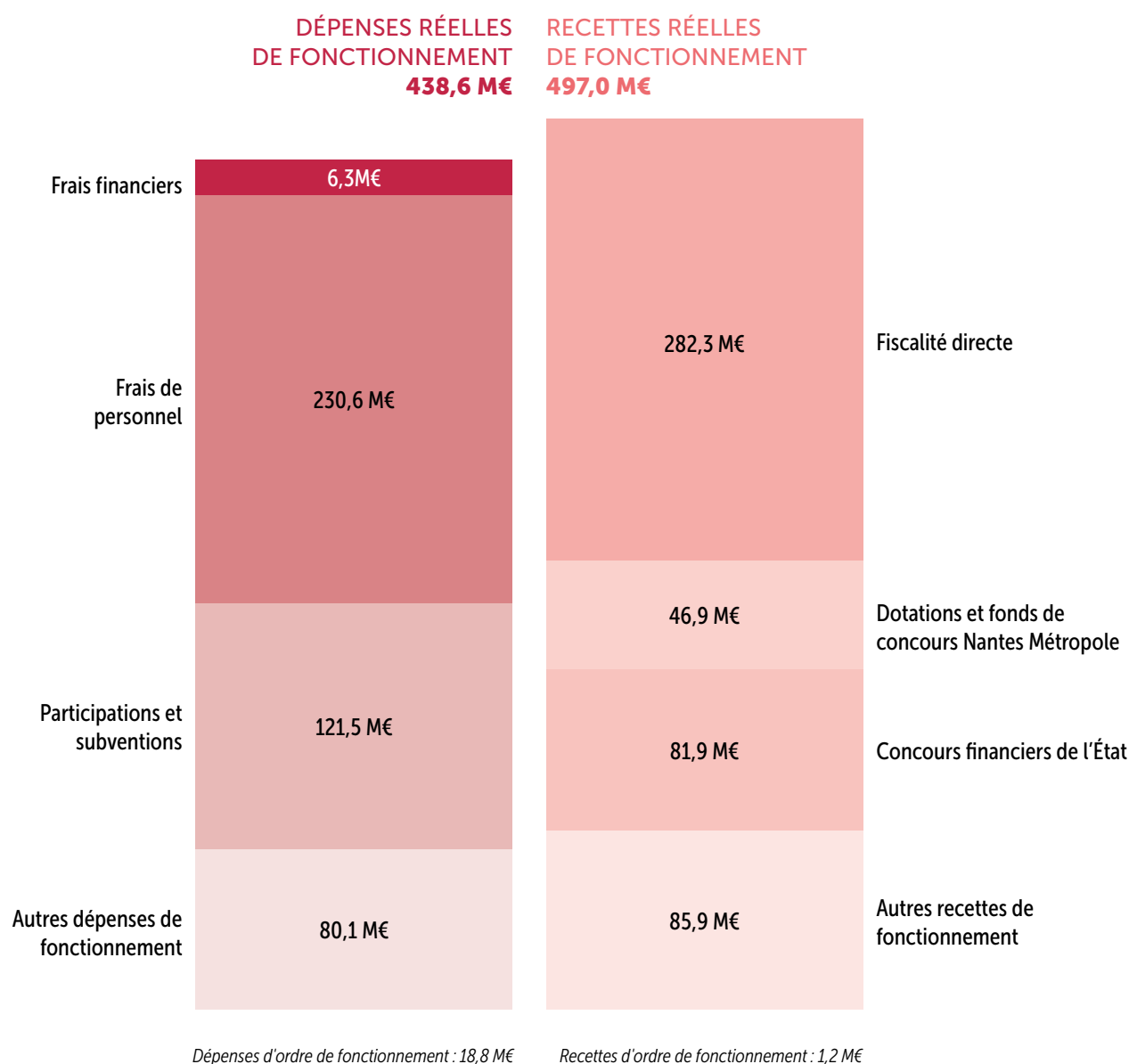


À 5 ans fin 2023, la capacité de désendettement de la Ville reste inférieure à la moyenne de celle des villes de plus de 100 000 habitants (6 ans fin 2022 – source OFGL).



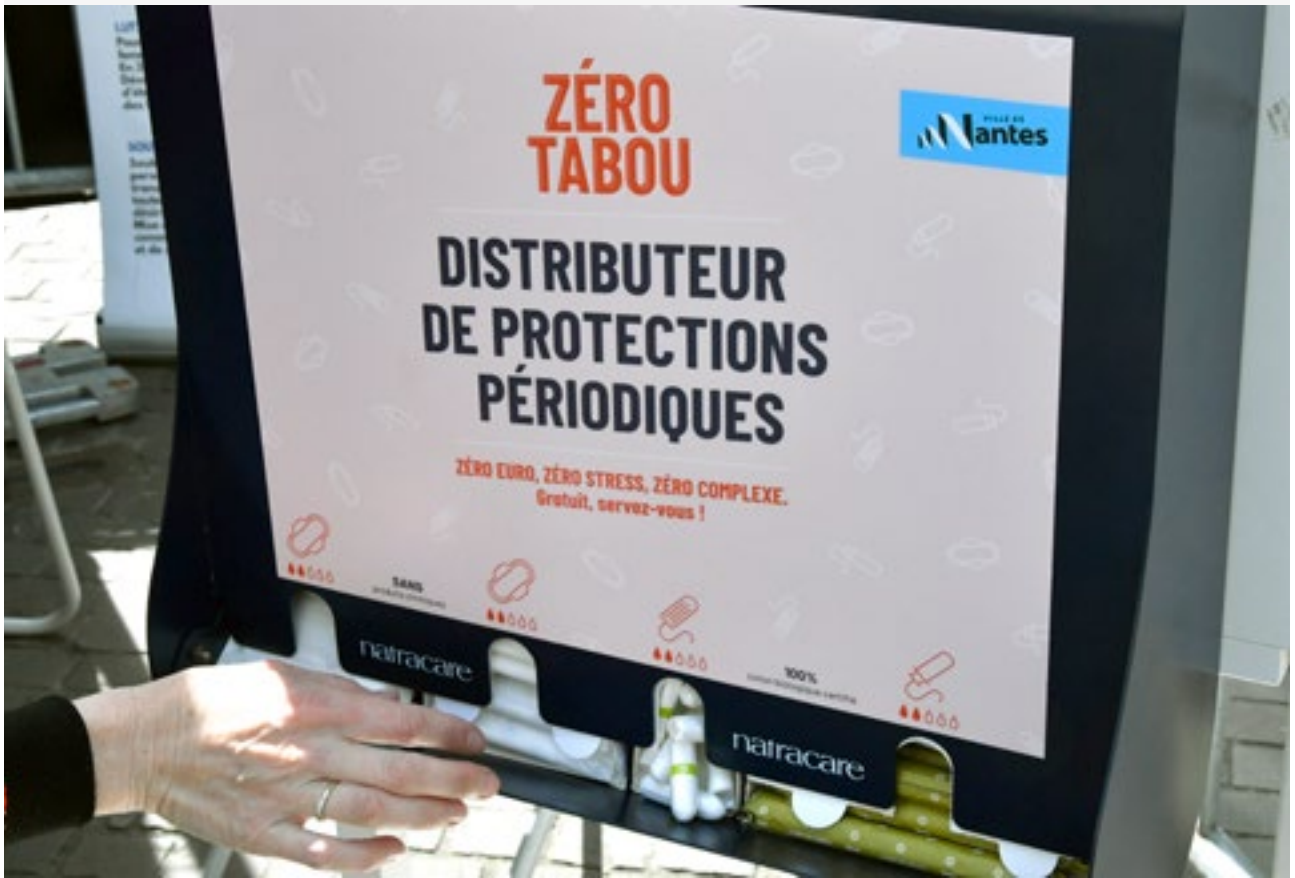
Le compte administratif 2023 détaillé

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



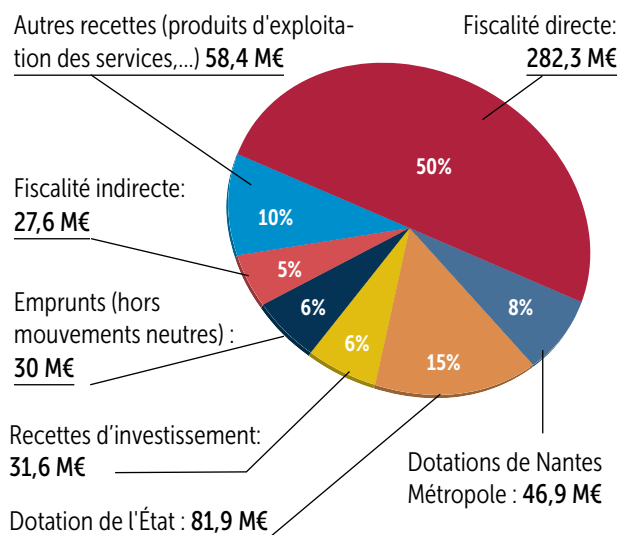
La section de fonctionnement regroupe les opérations courantes et régulières réalisées par la Ville de Nantes. Les dépenses de fonctionnement correspondent à l'ensemble des charges destinées à assurer le fonctionnement de la collectivité, notamment les frais de personnel, les subventions accordées, les intérêts de la dette, les prestations de services, les fournitures, etc. Les recettes de fonctionnement réunissent quant à elles la somme des ressources courantes : ressources fiscales, dotations de l'État, concours financiers de Nantes Métropole et autres produits de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 497 M€ pour l'année 2023 contre 438,6 M€ de dépenses réelles de fonctionnement (frais financiers inclus).



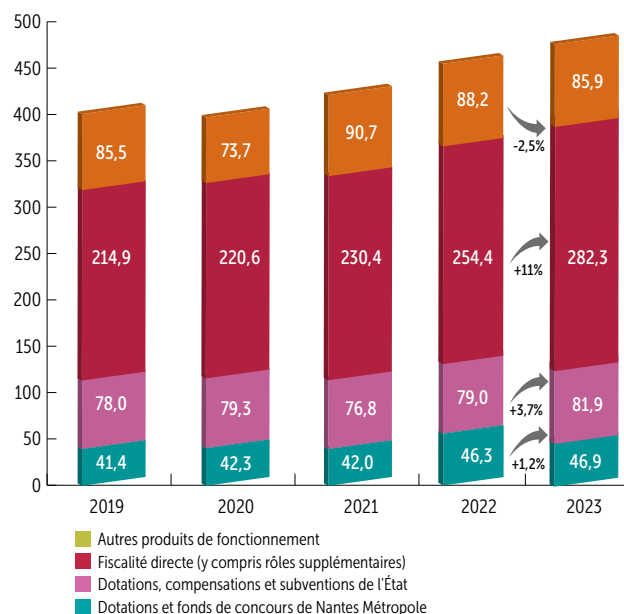
Les recettes 2023

La structure des recettes totales en 2023 (558,9 M€)



Les recettes totales 2023 (fonctionnement et investissement) atteignent 558,9 M€, dont 497 M€ de recettes de fonctionnement (soit 89%) qui progressent de 6,2% (+29,2 M€) entre 2022 et 2023.

Évolution des recettes réelles de fonctionnement (en M€)



LES RECETTES DE FISCALITÉ DIRECTE PROGRESSENT EN 2023, EN PARTIE EN LIEN AVEC LA TAXE SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES.

En 2023, les recettes de fiscalité directe locale s'élevèrent à 282,3 M€ et sont la première ressource de la Ville. Elles représentent 56,8% des recettes réelles de fonctionnement et progressent de 27,9 M€, soit +11%.

Le taux de taxe foncière sur le bâti n'a pas évolué en 2023. Son taux est de 46,34% depuis 2022. Les autres taux d'imposition sont également restés inchangés en 2023. La majoration portée à 60% de la surtaxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), votée en 2022, est effective depuis l'exercice 2023.

Depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le produit de la fiscalité directe est composé essentiellement de la taxe sur le foncier bâti (ménages et entreprises) et des compensations perçues, pour atteindre un montant total de 263,7 M€ (soit 93%), et des produits de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (12,3 M€) et de sa majoration pour 5,3 M€ (soit 6,2%). S'y ajoutent les produits fiscaux issus des rôles supplémentaires (0,5 M€) et la taxe sur le foncier non bâti (0,5 M€).

Cette hausse des produits de fiscalité directe est liée, outre l'effet volume des bases correspondant à la variation physique du nombre de logements, signe du dynamisme du territoire, à la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives (+7,1% en 2023) fixée nationalement par l'État en Loi de finances.

Par ailleurs, une forte augmentation du produit de THRS a été constatée fin 2023 (+9,3 M€) suite à la mise en place par la DGFIP de la plateforme « Gérer Mon Bien Immobilier » (GMBI). L'objectif de cette réforme de la déclaration des biens immobiliers visait à identifier les contribuables redevables de la THRS et à éviter les fraudes... Mais des erreurs de taxation ont été constatées, entraînant un certain nombre de dégrèvements pris en charge par l'État. Une partie de cette somme devrait être pérenne pour 2024 et les années suivantes.

282,3 M€

Produit de la fiscalité directe en 2023 soit 50,5% des recettes totales de la Ville.



LE PRODUIT DE LA FISCALITÉ DIRECTE :

somme des trois taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) payées par les contribuables nantais.

UNE LÉGÈRE PROGRESSION DES DOTATIONS D'ÉTAT LIÉE À LA CROISSANCE DE LA POPULATION

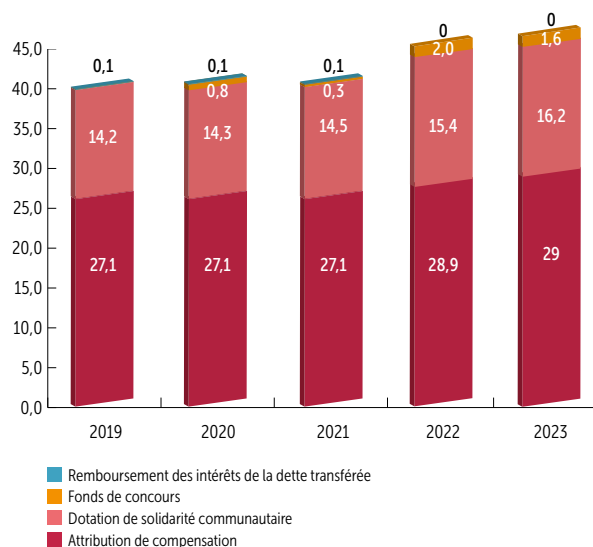
L'année 2023 a vu le niveau de cette ressource légèrement progresser (+2,9 M€), à 81,9 M€ (+3,7%). Ces dotations d'État sont constituées de :

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) qui reste la principale composante des concours financiers de l'État (84%). Elle s'élève à 68,8 M€, en progression de 1,4% par rapport à 2022 (+1 M€) résultant à la fois de la hausse de la DGF forfaitaire (+0,25 M€ suite à la hausse de la population DGF de 1 918 habitants) et de la refonte de la dotation de solidarité urbaine (+0,5 M€).
- Les compensations d'exonérations fiscales s'établissent à 6,4 M€ en 2023 (8%), en hausse par rapport à 2022 (+0,7 M€), avec la revalorisation forfaitaire des bases de +7,1%.
- Les autres participations d'État représentent 5,15 M€ (6%), soit +0,5 M€, et comprennent 1,54 M€ de dotation générale de décentralisation, 0,19 M€ de FCTVA sur les dépenses de fonctionnement, et notamment 0,2 M€ de soutien de l'État à « Citad'elles ». Certaines dotations diverses sont en hausse : la dotation relative à l'enregistrement des demandes et à la remise des titres sécurisés aux collectivités territoriales (+0,6 M€), le programme d'investissement d'avenir (PIA) (+0,5 M€), le programme « Intégration et accès à la nationalité française » (+0,2 M€).

Les dotations d'État en 2023 représentent 16,5 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville (contre 17,5 % en 2021 et 16,9% en 2022).

UN SOUTIEN RENFORCÉ DE NANTES MÉTROPOLE

Les reversements effectués par Nantes Métropole en fonctionnement (en M€)



En 2023, les reversements de Nantes Métropole à la Ville s'établissent à 46,9 M€ (+0,6 M€). Ils sont constitués des dotations suivantes :

- L'attribution de compensation versée à la Ville en contrepartie du transfert de la fiscalité économique lors de la création de Communauté Urbaine. Elle atteint 29 M€ (62% des reversements).
- La dotation de solidarité communautaire (DSC) qui vise à promouvoir une solidarité accrue entre les communes avec une répartition équitable des richesses fiscales du territoire métropolitain. Elle s'élève à 16,2 M€ (34,5% des reversements), soit une augmentation de 0,8 M€ (+5,2%), corrélée au rythme d'évolution du panier fiscal de la Métropole.

Nantes Métropole prend en charge la dette (intérêts et remboursement du capital) associée aux équipements et compétences transférés dans le cadre du pacte métropolitain. À ce titre, la Ville a perçu un remboursement des intérêts sur la dette récupérable de 0,03 M€ et un remboursement sur le capital de la dette récupérable de 0,21 M€.

Par ailleurs, le fonds de concours versé par Nantes Métropole à la Ville en 2023 atteint 1,63 M€ : notamment au titre du soutien de la Métropole à « Citad'elles » (0,23 M€) et au nouveau fonds piscines (1,4 M€) destiné

à couvrir une partie du coût de fonctionnement des piscines et à favoriser l'apprentissage de la natation des scolaires.

Les participations de la Métropole s'élèvent à 46,9 M€ en 2023, soit 9,5% des recettes réelles de fonctionnement.

Au-delà de ces flux financiers, le partenariat entre la Ville et la Métropole se manifeste par un renforcement de la mutualisation de services et des ressources humaines. Fin 2023, le périmètre des services communs avec la Métropole est de 1 957 agents mutualisés.

UNE DIMINUTION DES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU FAIT DE LA BAISSÉ DES DROITS DE MUTATION

Les autres recettes de fonctionnement s'établissent à 85,9 M€, en baisse de 2,3 M€ par rapport à 2022 (-2,6%). Elles sont composées principalement des impôts et taxes indirects (27,6 M€), des recettes tarifaires (29,2 M€), des autres participations (18,4 M€), ainsi que d'autres recettes pour 10,8 M€. **Elles représentent au total 17,2% des recettes réelles de fonctionnement.**

Les autres impôts et taxes indirectes baissent nettement (-4,7 M€, soit -14,7%) en 2023. Ils sont constitués principalement des droits de mutations qui atteignent 19,5 M€, soit -6,3 M€ par rapport à 2022 (-24,6%), du fait du fort ralentissement du marché immobilier. La taxe sur l'électricité (+33%) s'élève à 6,9 M€ en 2023, contre 5,2 M€ en 2022, et vient compenser en partie la diminution de ce poste.

Les recettes tarifaires (composées des recettes d'accueils périscolaires, des multi-accueils Petite Enfance, des droits d'entrées des équipements sportifs, des recettes de stationnement...) progressent de 1,75 M€ (+6,4%), avec notamment +1,3 M€ de redevances et droits des services périscolaires. Les droits de stationnement et forfaits post stationnement sont en hausse de 0,3 M€. Enfin, les revenus de l'utilisation de salles et entrées des équipements sportifs progressent de 0,3 M€ également. Certaines recettes tarifaires baissent, dont les produits d'activités annexes (-0,14 M€) et les droits des services de la petite enfance (-0,18 M€).

Les autres participations, également en hausse en 2023 (+0,6 M€), sont composées principalement des participations d'autres collectivités (Département, Région, Europe...) pour 0,3 M€ et celles d'autres organismes (18,1 M€) tels que la Caisse d'Allocations Familiales (13,9 M€ pour les accueils Petite Enfance et 3,5 M€ pour l'accueil périscolaire) ou encore au titre des médiateurs de quartiers...(0,6 M€).

Les autres recettes augmentent de 0,1 M€, essentiellement sur les revenus des immeubles (loyers) et remboursements de frais.

Par ailleurs, **les produits de cessions** (0,4 M€), retraités en recettes d'investissement, sont en baisse de 0,2 M€ par rapport à 2022.

46,9 M€

Dotations de Nantes Métropole en 2023, soit 9,5% des recettes totales de la Ville (47,1 M€ si l'on tient compte du remboursement du capital de la dette transférée).



LES REVERSEMENTS DE FISCALITÉ

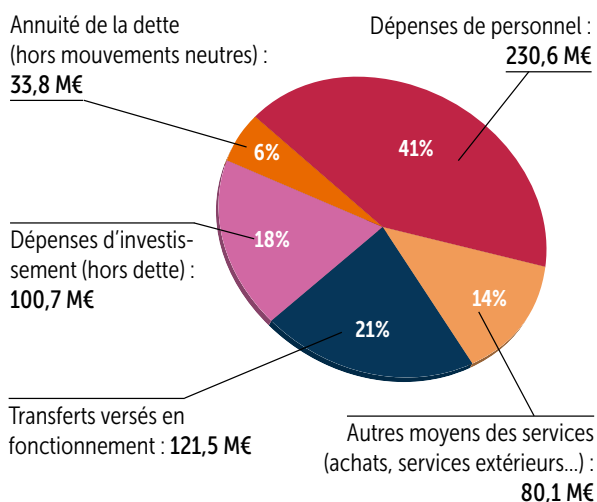
L'attribution de compensation a pour objectif de neutraliser l'impact pour les communes des transferts de fiscalité à Nantes Métropole, tout en tenant compte des économies de charges effectuées du fait des transferts de compétences. La dotation de solidarité communautaire est un reversement permettant à la Métropole de répartir équitablement entre les communes membres une partie de la croissance de ses propres ressources fiscales.



Les dépenses 2023

DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN HAUSSE LIÉE À L'INFLATION ET POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS

La structure des dépenses totales en 2023 (566,9 M€) hors mouvements neutres de trésorerie



Les dépenses totales 2023 (fonctionnement et investissement) atteignent 566,9 M€, dont 432,3 M€ de dépenses de gestion (76%), qui progressent de 4,8% (+20 M€) entre 2022 et 2023.

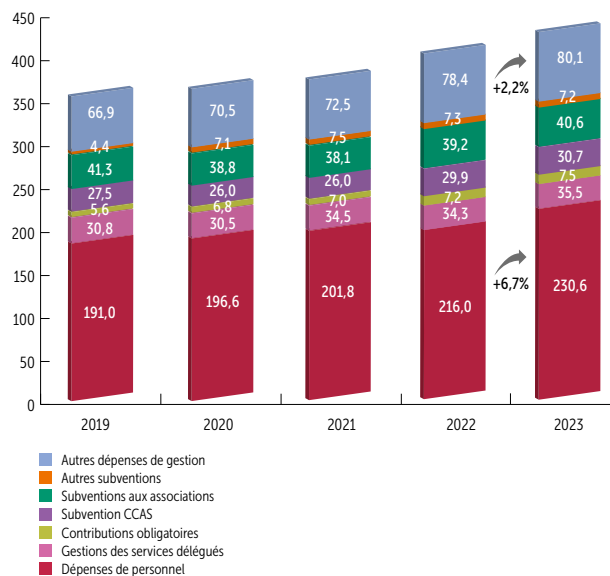
Les dépenses de gestion de la Ville de Nantes s'élèvent à 432,3 M€ en 2023, en progression de 20 M€ par rapport à 2022 (+4,8%).

Elles reflètent les priorités du mandat, autour d'une action sociale renforcée et d'une transition écologique plus forte sur le territoire.

Dans le contexte inflationniste connu depuis deux ans (la hausse définitive des prix à la consommation constatée par l'INSEE s'établit, en moyenne annuelle, à 4,9% sur l'ensemble de l'année 2023 après 5,2% en 2022) et de maintien des prix de l'énergie à un niveau élevé, leur hausse est relativement maîtrisée (+2,2% sur les charges de gestion courante).

Les charges de personnel, les différents transferts versés, et les charges liées à l'activité et à la structure évoluent modérément, à respectivement +6,7%, +3,1% et +2,2%.

Évolution des dépenses de gestion (en M€)



Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement (par rapport à celles inscrites au BP 2023) est de 98,5%.

Les charges de personnel représentent plus de la moitié des dépenses de gestion (53,3%, soit 52,6% des dépenses réelles de fonctionnement), soit **230,6 M€** pour 3 241 agents permanents en ETP (Équivalent Temps Plein).

Principal poste des dépenses, les dépenses de personnel regroupent les charges relatives au personnel communal, pour 178,8 M€, ainsi que les charges relatives au personnel mutualisé entre la Ville et la Métropole, sous forme de refacturation par la Métropole (51,8 M€). La Ville et la Métropole sont engagées, en effet, dans une démarche de mutualisation de personnel pour optimiser et améliorer l'efficacité de l'action publique locale.



Les charges de personnel sont en progression (+ 6,7%), soit une hausse de 14,6 M€, dont + 10,8 M€ pour le personnel communal et + 3,8 M€ pour le personnel mutualisé, en raison des facteurs suivants :

- L'effet Glissement-Vieillesse-Technicité, lié à l'évolution des carrières des agents publics (1,1 M€), cumulé aux diverses revalorisations de grilles indiciaires (revalorisation de 1 à 9 points pour les catégories C et B au 1^{er} juillet 2023 pour 0,1 M€) et aux revalorisations du SMIC intervenues en 2023 qui contribuent pour 1,2 M€ à la dynamique de la masse salariale ;
- Les mesures nationales sur lesquelles la collectivité ne peut influencer, et notamment : l'impact en année pleine de la première revalorisation générale du point d'indice de 3,5% au 1^{er} juillet 2023, décidée par l'État : pour 2,7 M€ ; puis celui de la nouvelle revalorisation générale du point d'indice de 1,5% au 1^{er} juillet 2023, décidée par l'État : pour 1 M€ ;
- Les mesures locales décidées par la collectivité, et notamment :
 - La prime de pouvoir d'achat, dont le versement était facultatif pour les collectivités territoriales,

a été versée en décembre 2023 : pour 2,3 M€ (dont 1,9 M€ en coût direct pour les agents directement payés par la ville et 0,4 M€ au titre de la quote-part pour les services communs de Nantes Métropole refacturés) ;

- L'impact 2023 en année pleine de la refonte du régime indemnitaire des agents, à compter du 1^{er} juillet 2022 : pour 2,2 M€ ;
- Les créations de postes décidées en 2022 : 1,3 M€ et les créations de postes courant 2023 : 2,6 M€ (avec notamment 61 postes créés à la Direction de l'Éducation en avril 2023 pour répondre aux besoins dans les écoles, et 5 postes créés pour renforcer l'accueil dans les maisons de quartier) ;
- La mutualisation nouvelle en 2023 de la cellule de gestion de la Direction Vie Associative et Jeunesse (DVAJ), dont les charges sont refacturées à l'euro près par la Métropole.

Par ailleurs, la contribution de la Ville aux charges de fonctionnement du CCAS (30,7 M€ en 2023, +2,6%) concerne en grande partie les frais de personnel de l'établissement (22 M€ en 2023, soit +2,5 M€ et +12,5 % par rapport à 2022).

+4,8%

Évolution des dépenses de gestion en 2023

Les subventions octroyées représentent **78,5 M€** en 2023 (+2,1 M€) et correspondent à 18,15% des dépenses de gestion. Elles sont constituées de :

- La subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour 30,7 M€ (+0,8 M€ par rapport à 2022, soit +2,6%), dans un contexte de précarité qui perdure et nous oblige à un accompagnement plus fort de la population la plus fragile.

- Les subventions au secteur associatif (40,6 M€), +1,4 M€ soit +3,6%, destinées, entre autres, aux secteurs de l'éducation, de la culture, de la jeunesse, du sport, la Ville de Nantes veillant à la cohérence de son subventionnement sur les actions prioritaires définies pour le mandat.
- Les autres subventions (7,2 M€) qui comprennent notamment les subventions à des organismes publics pour 3,5 M€ (ONPL, Multi-accueils, FSL...) et à des organismes privés pour 3,7 M€ (crèches associatives, piscine du Petit-Port...).

Les autres transferts versés (43 M€) par la Ville aux organismes extérieurs comprennent :

- La gestion des services délégués (35,5 M€), soit +1,2 M€ par rapport à 2022 (+3,7%), composées principalement des versements aux associations Léo-Lagrange (19,7 M€) et Accoord (15,8 M€) pour l'accueil périscolaire et extrascolaire.
- Les contributions obligatoires (7,5 M€) versées aux différents partenaires de la Ville (Écoles privées, ESBANM, Le Grand T, ...), en augmentation de 0,3 M€ (+4%).

Les autres dépenses de gestion de la Ville représentent 18,5% des dépenses de gestion. Elles augmentent de 1,7 M€ (+2,2%) et atteignent **80,1 M€** en 2023, reflétant l'impact relativement maîtrisé de l'inflation sur nos charges courantes. Elles regroupent principalement :

- Les charges de structure (énergie, fluides, loyers et charges, maintenance...) pour 19,4 M€, en baisse de 0,4 M€ (-1,8%).
- Les moyens des services publics (carburant, nettoyage des locaux, télécommunications, assurances ...) qui s'élèvent à 22,2 M€, en baisse de 0,4 M€ (-2%).
- Les charges de production des services publics (fournitures scolaires, ouvrages de bibliothèques, livraison de repas, prestations de services à la population ...) pour 35 M€ (+6,3%), en hausse de 2 M€ (dont +0,8 M€ sur les livraisons de repas notamment, soit +14,6%).
- Les autres charges financières pour 1,7 M€ composées essentiellement des dotations aux provisions (0,3 M€), de la contribution de la Ville de Nantes au titre du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) pour 1 M€, ainsi que des dépenses liées aux titres annulés ou créances éteintes pour 0,4 M€.



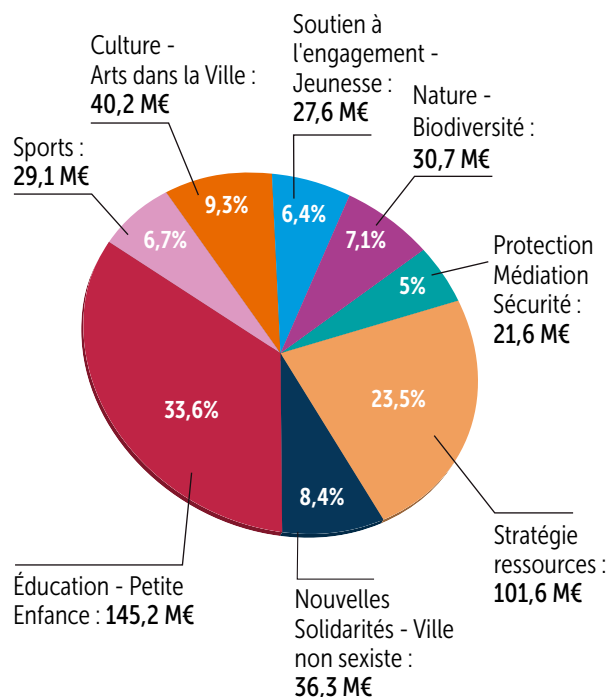


DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT REFLÉTANT LES DIFFÉRENTES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES GRANDS ENGAGEMENTS DU MANDAT

Les dépenses de fonctionnement en 2023 ont été réalisées pour les politiques suivantes :

- en premier lieu (**33,6%**) en direction de **l'éducation et de la petite enfance** : elles s'élèvent à **145,2 M€** (contre 136,1 M€ en 2022) dont 81,7 M€ de masse salariale (56%), la restauration scolaire dont les coûts progressent (6,5 M€, en hausse de 11,3%) pour fournir davantage de repas bio / local, le fonctionnement des écoles privées (6,9 M€ de subventions), les accueils périscolaires et de loisirs (36 M€), l'entretien des écoles (1,7 M€), les nouveaux projets éducatifs (1,3 M€), et les relais petite enfance et multi-accueils associatifs (8,9 M€) etc. ;
- pour **la culture et les arts dans la Ville (9,3%)** avec le soutien aux projets artistiques et culturels dans l'espace public : elles représentent **40,2 M€** (39,7 M€ en 2022) dont 17,9 M€ de masse salariale, l'accompagnement de 397 structures subventionnées (18 M€), le fonctionnement des bibliothèques (9,5 M€), du conservatoire (7,3 M€), des archives (2,3 M€), les acquisitions d'œuvres des musées, des collections de livres, l'organisation des journées européennes du Patrimoine, les animations pour le « 10 mai » célébrant la journée nationale des Mémoires de l'Esclavage et de l'abolition, le festival des « Vagabondes » et bien d'autres animations culturelles... ;

Répartition des dépenses de fonctionnement par politiques publiques en 2023 (432,3 M€)



- la politique des **nouvelles solidarités (8,4%)** : celles-ci ont représenté **36,3 M€** (36,7 M€ en 2022) dont 1,8 M€ de masse salariale (hors personnel du CCAS), et concernent entre autres la prise en charge des femmes victimes de violence au sein du lieu d'accueil « Citad'elles » (0,77 M€), les subventions versées aux associations (0,34 M€) œuvrant pour le développement d'une « Ville non sexiste », le fonctionnement du CCAS (30,7 M€) et celui de nos EHPAD et Résidences Autonomies, les portages de repas à domicile (dont les coûts de prestations alimentaires augmentent significativement), ainsi que le Fonds de solidarité logement Energie, les aides pour les ménages nantais en difficulté (1,8 M€), la mise à l'abri des publics vulnérables (1,8 M€), par exemple... ;
- les politiques pour **la nature et la biodiversité (7,1%)**, qui représentent **30,7 M€** (29,6 M€ en 2022) dont 21,3 M€ de masse salariale, l'entretien de nos 116 parcs et squares publics, les jardins familiaux et jardins partagés, les fleurissements « Fleur d'or », des renouvellements de jeux d'enfants et aménagements d'aires de jeux... ;
- pour **la politique sportive du territoire (6,7%)** : elle a représenté **29,1 M€** (28,1 M€ en 2022) dont 18,4 M€ de masse salariale, pour le soutien sportif (4,5 M€), la gestion de 171 installations sportives (1,5 M€) dont 64 couvertes, celle des piscines (3,9 M€), des animations sportives (0,5 M€),

« Nantes Terrain de Jeux » développant les pratiques libres (0,24 M€), 80 éducateurs sportifs dans les quartiers QPV durant les vacances d'été, et de l'évènementiel national/international ou local (2^e jeux de Bretagne, Ruée vers le Sport, Mondial de foot de la St-Pierre, Tournoi de judo Nantes Atlantique...), des manifestations Handisports (Handisport en fête), etc. ;

- le **soutien à l'engagement et à la jeunesse (6,4%)** : elles se sont élevées à **27,6 M€** (25,9 M€ en 2022) dont 11,3 M€ de masse salariale, pour le soutien associatif (3,8 M€), les partenariats socio-éducatifs (4,5 M€), des équipements mis à disposition d'associations (2,5 M€), en faveur de la jeunesse et l'adolescence (3,5 M€), et de nombreuses animations (Dimanche festif sans voiture, rencontres de quartiers, Ville la nuit...), les « Lieux à réinventer », ainsi que les 76 projets soutenus en budgets participatifs, etc. ;

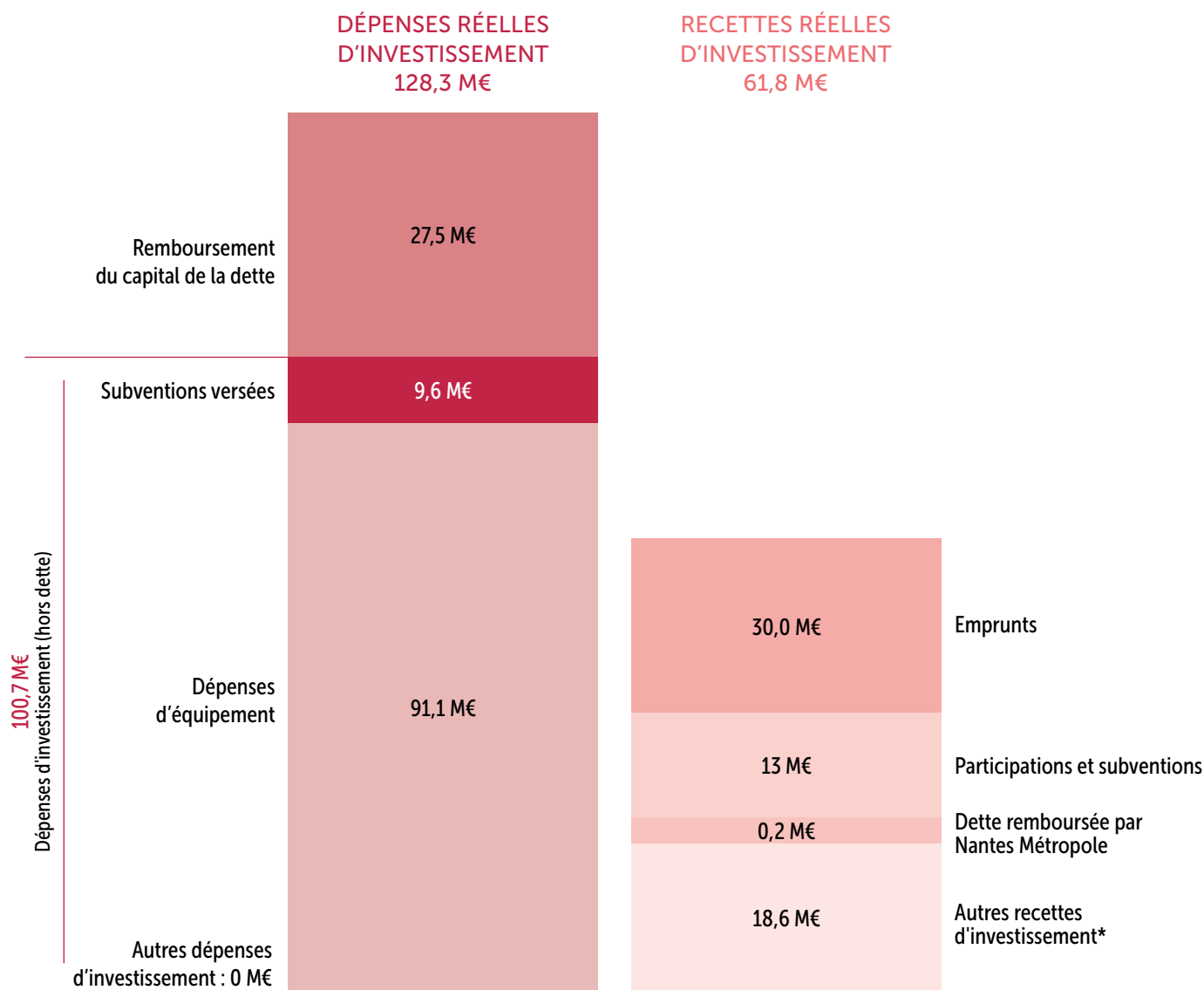
- pour **la protection, médiation et sécurité (5%)** : avec **21,6 M€** (20,5 M€ en 2022) dont 14,4 M€ de masse salariale, pour la gestion du stationnement sur voirie, la mise en place de caméras de vidéosurveillance sur l'espace public, la protection des populations, la police municipale, les actions de santé publique pour les enfants et les populations, etc... ;

- et la stratégie ressources¹ : qui a représenté 101,6 M€ (95,7 M€ en 2022) dont 47 M€ de masse salariale, pour l'entretien et le fonctionnement de nos bâtiments et équipements publics, nos moyens informatiques, pour améliorer la relation aux usagers en mairie centrale et dans nos mairies annexes de quartiers, etc...

¹ La « stratégie ressources » regroupe les dépenses liées aux moyens généraux, à l'entretien des bâtiments et pour les économies d'énergie, à la relation aux usagers, à la masse salariale des directions supports et aux autres dépenses non réparties dans les politiques publiques.



LA SECTION D'INVESTISSEMENT



* Les autres recettes d'investissement intègrent notamment les produits des cessions : 0,4 M€

La section d'investissement réunit les recettes et les dépenses réalisées ayant des impacts sur la structure ou la valeur du patrimoine de la collectivité : acquisitions, cessions, construction ou réhabilitation d'équipements, emprunts, remboursement de la dette, travaux en cours, etc. Ces opérations ont généralement une perspective pluriannuelle, au regard du dimensionnement des projets engagés.

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 61,8 M€ (y compris les produits de cessions de 0,4 M€) pour l'année 2023, contre 128,3 M€ de dépenses réelles d'investissement (remboursements d'emprunts compris).

DES RECETTES PROPRES D'INVESTISSEMENT EN FORTE HAUSSE

Les recettes propres d'investissement correspondent aux recettes totales d'investissement, déduction faite des nouveaux emprunts contractés (30 M€ en 2023, contre 74,5 M€ en 2022) et du remboursement de la dette transférable à Nantes Métropole (0,21 M€). **Elles s'établissent à 31,6 M€, en hausse de 7 M€ par rapport à 2022 (+28,4%).**

Le montant de ces recettes est étroitement lié au niveau des investissements réalisés par la Ville, particulièrement pour ses deux composantes principales : les subventions d'investissement et le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), au titre duquel la Ville a perçu 16,35 M€ en 2023 soit une hausse de 1,95 M€ par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, ce poste intègre les produits de cessions de 0,4 M€, en baisse de 0,2 M€ par rapport à 2022.

Les subventions d'investissement perçues des partenaires de la Ville s'accroissent de 54% par rapport à celles de l'année précédente (14,9 M€ en 2023 contre 9,6 M€ en 2022) et se répartissent de la manière suivante :

- 4,85 M€ de subventions versées par l'État (+1,5 M€ par rapport à 2022) dont notamment 0,95 M€ pour les travaux de la Manufacture, 2,5 M€ de dotations de soutien à l'investissement local ou d'ANRU permettant de financer les travaux d'extension, de construction, et d'isolation thermique des écoles (Urbain Le Verrier, Les Châtaigniers, Lucie Aubrac, Germaine

Tillon, Les Plantes, Alain Fournier, La Beaujoire), le Centre de Supervision Urbain (0,14 M€), mais aussi le réaménagement du pôle Daniel Asseray (0,15 M€), le gymnase Bellevue (0,2 M€), la piscine de la Durantière (0,17 M€), la Maison de quartier des Haubans (0,22 M€), la restauration de la Grue Noie (0,1 M€) ou la production d'énergie renouvelable sur les bâtiments publics (0,25 M€)... ;

- 1,56 M€ de subventions (contre 0,9 M€ 2022) du Conseil Régional pour le contrat de développement métropolitain relatif à la construction du groupe scolaire Germaine Tillon principalement (1,48 M€) ;
- 0,84 M€ de subventions du Conseil Départemental (contre 0,3 M€ en 2022) pour les extensions des écoles des Plantes et Alain Fournier ;
- 0,72 M€ de subventions de Nantes Métropole pour le financement de travaux dans des bâtiments pour des services mutualisés (dont la Manufacture des Tabacs : 0,5 M€) et la restauration de la Grue Noire (0,2 M€) ;
- 4,16 M€ de subventions de l'Europe (contre 1,4 M€ en 2022) au titre de l'école du Coudray (1,1 M€) et celle des Châtaigniers (2,8 M€), et de la nouvelle version de Nantes Patrimonia (0,2 M€) ;
- 0,9 M€ d'autres subventions (contre 2,9 M€ en 2022), notamment la CAF (488 K€) pour l'école Leloup Bouhier et le multi-accueil Graine d'étoiles, l'ADEME (33 K€) au titre du chauffage de l'école Germaine Tillon et de la chaufferie de Doulon Gohards, de mécénat pour la Grue Noire (21 K€) et le Diocèse et l'Evêché (317 K€) pour les travaux dans les églises.



DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ÉLEVÉES AU SERVICE D'UNE POLITIQUE AMBITIEUSE SUR LE TERRITOIRE

Les dépenses d'investissement de la Ville (hors remboursement de la dette) s'élèvent à **100,7 M€ en 2023**, troisième exercice consécutif dépassant le seuil de **100 M€** (hors opérations financières), traduction concrète de la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) du mandat. Ces investissements représentent un effort de 309 € par habitant (358 € en 2022).

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement atteint 80,4% des crédits inscrits au budget primitif (hors opérations financières et remboursement de la dette).

L'effort d'investissement poursuivi démontre une politique ambitieuse pour le territoire, dans le but d'offrir un cadre de vie agréable et de répondre aux besoins de tous, et d'accompagner la croissance démographique de la Ville, avec **100,7 M€ en 2023**, soit un volume comparable à 2021, après une forte progression en 2022 à 116,1 M€.

Outre les opérations financières (27,5 M€ de remboursement en capital de la dette), les dépenses d'investissement regroupent les dépenses propres

d'équipement (91,1 M€) ainsi que les subventions et fonds de concours versées par la Ville (9,6 M€, y compris les subventions incluses dans les projets individualisés), ou des travaux pour compte de tiers (0,1 M€).

Les dépenses d'équipements propres de la Ville se déclinent entre des opérations individualisées (62,3 M€), telles que celles en faveur de l'éducation, des équipements sportifs et culturels, des édifices culturels..., et des opérations plus globales : pour l'entretien durable du patrimoine (14,7 M€), des travaux d'aménagement et d'amélioration (13,7 M€) et des moyens de gestion (6,1 M€).

La Ville assure ainsi la pérennité de ses bâtiments municipaux, favorise les économies d'énergie et participe à la transition énergétique, notamment par la rénovation énergétique et l'isolation des bâtiments administratifs, scolaires et sportifs.

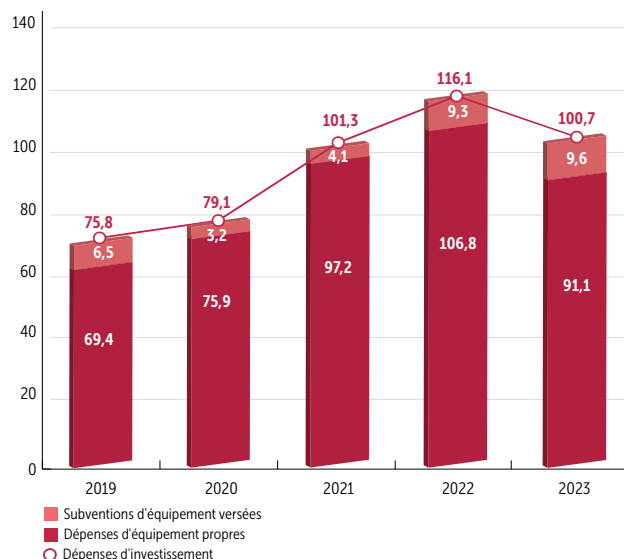
La Ville équipe également certains sites municipaux de panneaux photovoltaïques. Ainsi, fin 2023, ce sont 33 sites municipaux qui sont équipés de panneaux photovoltaïques (en production ou en déploiement). Par exemples, la mise en service des installations suivantes a été réalisée en 2023 : le bâtiment Fêtes, Manifestation, Logistique du PMA, le pôle associatif de la CONTRIE, le centre technique BLORDIERE, la Maison des Syndicats, le Conservatoire, l'école élémentaire CONTRIE et l'école maternelle - élémentaire Alain FOURNIER, le groupe scolaire LONGCHAMP, le gymnase Urbain LE VERRIER, la Maison de quartier HALVEQUE.

L'entretien durable du patrimoine constitue une priorité dans l'effort d'investissement de la Ville.

Ces moyens regroupent les dépenses relatives au patrimoine bâti municipal, tel que les bâtiments scolaires (3,1 M€), les secteurs sportif (4 M€), culturel (0,6 M€), culturel (0,3 M€), des espaces verts (0,4 M€), des multi-accueils (0,4 M€) et des salles associatives (0,6 M€). Ces travaux permettent notamment de se conformer aux exigences réglementaires de rénovation énergétique imposées par le Décret Tertiaire et de l'obligation de rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite les bâtiments publics recevant du public.

Selon une approche par politique publique, l'investissement consacré à l'Éducation et à la petite enfance atteint **47 M€** (46,6% des investissements) et porte sur l'extension des capacités d'accueil des groupes scolaires (création de groupes scolaires, extensions durables ou avec des modulaires) pour un total de 36,2 M€. Notamment, 2023 a vu la livraison des travaux d'extension des écoles des Plantes, Coudray, Urbain Leverrier, Alain Fournier et Felloneau. Le développement des écoles numériques et de l'accès au haut débit s'est poursuivi avec 1,2 M€.

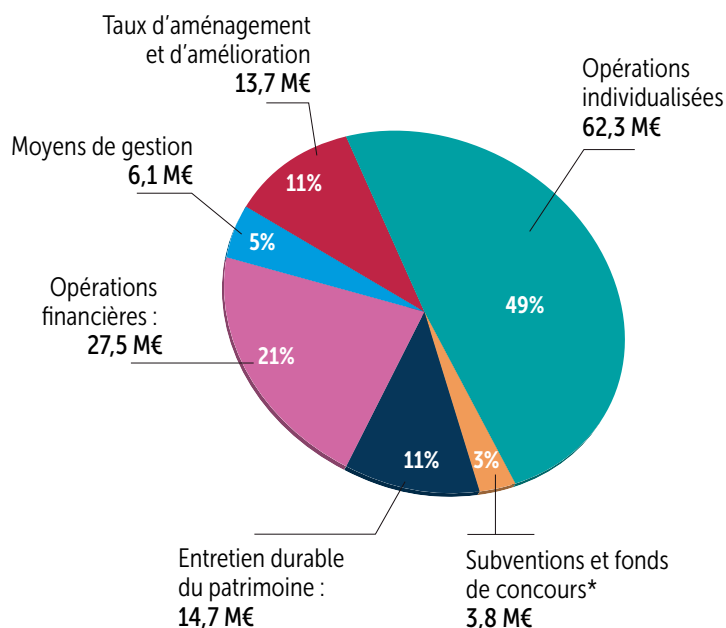
Évolution des dépenses d'investissement et de leurs composantes (en M€)



DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

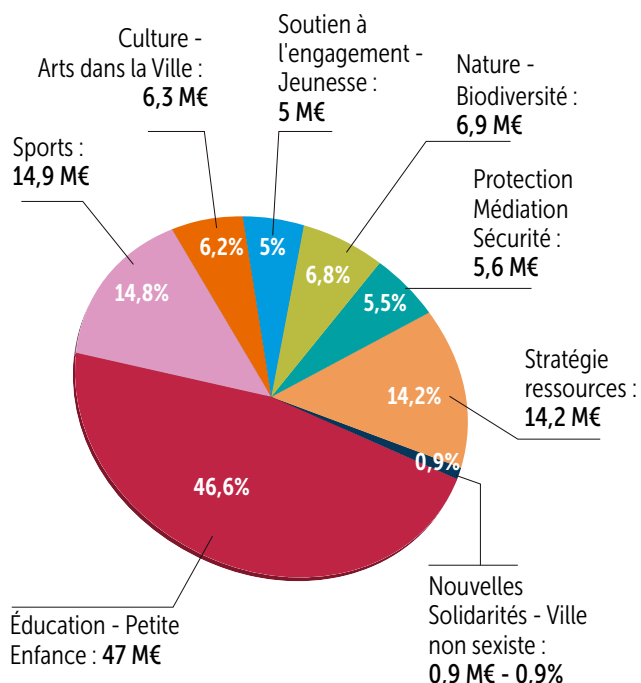
Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette

La répartition des dépenses d'investissement en 2023 par agrégat budgétaire (128,3 M€)



*Subventions et fonds de concours hors opérations individualisées

La répartition des dépenses d'investissement en 2023 par politique (100,7 M€)



1 La « stratégie ressources » regroupe les dépenses d'investissement à destination des moyens généraux, de l'entretien des bâtiments et pour les économies d'énergie, des moyens informatiques et téléphoniques, de la relation aux usagers et les autres dépenses non réparties dans les politiques publiques.

Par ailleurs, les aménagements des cours d'école pour les rendre plus vertes, plus adaptées au changement climatique et plus propices à l'épanouissement des enfants et à l'égalité filles-garçons ont démarré, avec en 2023 les écoles Julien Gracq, Maison Neuve et Henri Bergson. Enfin, le plan d'écomobilité a été mis en œuvre, avec les aménagements des écoles Jean Zay, Gaston Serpette, Gustave Roch, Le Baut par exemple, comprenant notamment l'installation d'abris et supports pour les vélos.

Le secteur sportif s'est vu consacré **14,9 M€** d'investissement (14,8%), contribuant à la construction d'un équipement sportif structurant à Bellevue (2,4 M€), à la poursuite de la rénovation des piscines Petite Amazonie et Dervallières (3,4 M€) et à la requalification des terrains sportifs de Basses Landes et Marrière (1,9 M€).

Les investissements destinés à la **culture, aux arts dans la Ville et au patrimoine** culturel et cultuel s'élèvent à **6,3 M€** (6,2%), comprenant notamment les études d'aménagement de la friche artistique à Mellinet (0,3 M€), les travaux de restauration de la Grue Noire (1,9 M€), les premières dépenses liées à l'aménagement de la Maison du Change – Maison de la Poésie (0,3 M€).

En matière de **nature et biodiversité**, les dépenses ont fortement progressé en 2023, passant de 3,9 M€ à **6,9 M€** (6,8%), avec notamment le lancement de la requalification des espaces verts à Nantes Nord (0,5 M€), la poursuite des travaux d'aménagement (0,9 M€) et de renouvellement des jeux et mobiliers (0,7 M€) des espaces verts, l'aménagement de jardins familiaux (0,4 M€) et la requalification des parcs et squares (0,8 M€).

Les politiques de **soutien à l'engagement, à la jeunesse, à la vie associative (5 M€) et à la solidarité (0,9 M€)** correspondent à 6% des investissements. Ces dépenses se sont traduites notamment par la fin des travaux de construction de la maison de quartier La Locomotive (1,1 M€) et de réaménagement de celle des Haubans (1,8 M€). Par ailleurs, sont poursuivis les aménagements proposés par les habitants que ce soit dans le cadre des budgets participatifs, des budgets « À nous les espaces publics » ou encore des « Lieux à réinventer » (0,4 M€).

Par ailleurs, la **politique médiation, protection et sécurité** a mobilisé **5,6 M€** (5,5%) notamment pour l'extension du stationnement payant (4,2 M€) et la poursuite de l'installation des caméras de vidéoprotection remboursées à Nantes Métropole (1,1 M€).

100,7 M€

De dépenses d'investissement en 2023
soit 309 € par habitant

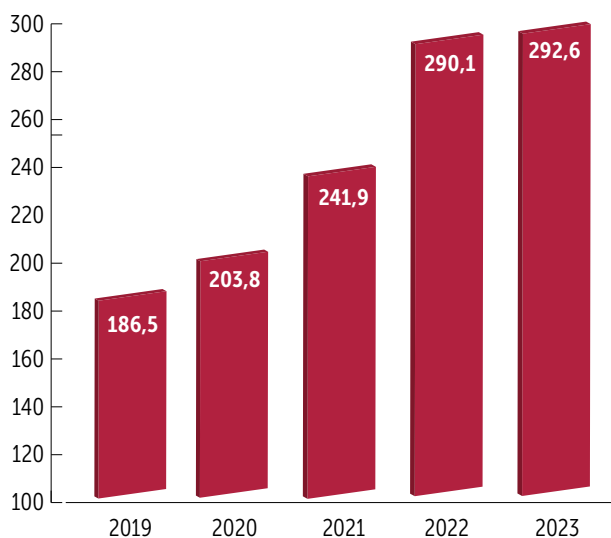


La dette

En 2023, l'encours de dette de la Ville de Nantes s'est accru modérément (+2,5 M€) pour s'établir à 292,6 M€ au 31 décembre 2023. Ainsi, la Ville poursuit de manière progressive et mesurée son processus de ré-endettement défini pour ce mandat.

La Ville reste cependant peu endettée en 2023 avec un ratio de dette de 898 € par habitant (contre une moyenne des villes de plus de 100 000 habitants à 1 096 € fin 2022).

Évolution de l'encours de la dette au 31 décembre (en M€)



En 2023, le remboursement en capital des emprunts contractés par la Ville a augmenté de 1,2 M€ (+4,7%) et atteint 27,5 M€ (contre 26,3 M€ en 2022). Parallèlement, afin d'assurer le financement des investissements, la Ville a poursuivi la diversification de ses prêteurs et a mobilisé 30 M€ d'emprunts sur l'année 2023 : cet emprunt a été contracté au premier semestre auprès de la SAAR LB au taux variable de Euribor 3 mois + 0,72%. En toute fin d'année 2023, la Ville a aussi contracté auprès de la Caisse d'Épargne (groupe BPCE) un emprunt de 15 M€ au taux variable de Euribor 3 mois + 0,77%, mais qui n'a pas été mobilisé sur 2023.

L'encours de dette se répartit entre une dizaine de partenaires financiers principaux, en adéquation avec la stratégie de diversification et de dilution du risque :

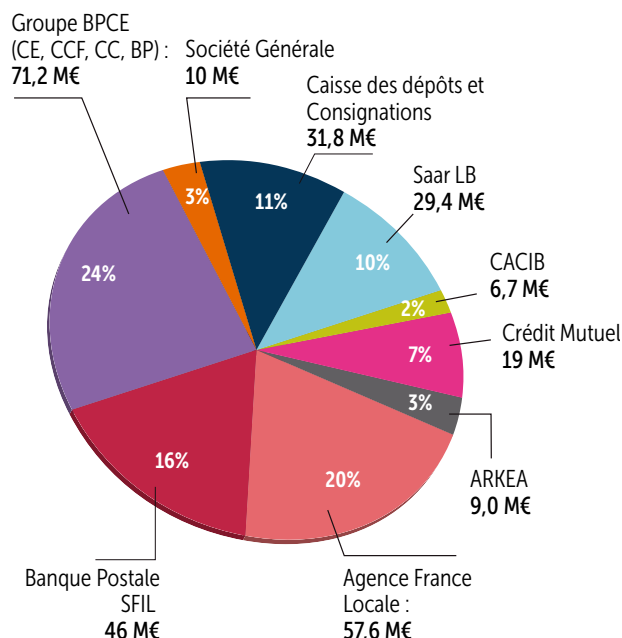
Le Groupe BPCE (Caisse d'Épargne, Crédit Foncier, Crédit Coopératif et Banque Populaire), 1^{er} prêteur avec 24% de l'encours, est un acteur bancaire incontournable pour la Ville de Nantes.

L'AFL - Agence France Locale (20%) et la Banque Postale/SFIL (16%) figurent aussi parmi les principaux financeurs de la collectivité.

Les banques allemandes Helaba et SAAR LB représentent une part significative avec 12 % de l'encours fin 2023.

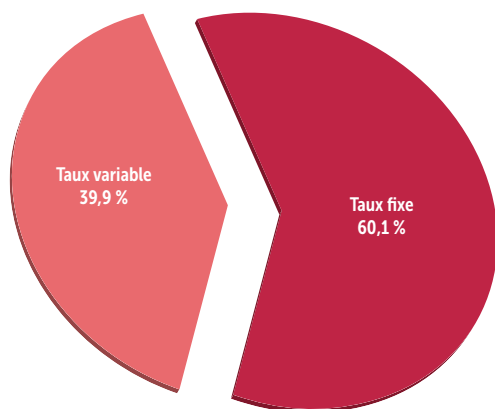
La Caisse des Dépôts et Consignations (11%), le Crédit Mutuel (7%), la Société Générale (3%), Arkéa (3%) et le groupe Crédit Agricole (2%) complètent la liste des partenaires principaux.

Répartition du portefeuille d'emprunts par prêteur au 31 décembre 2023 (292,6 M€)



Dans un contexte de taux fixes élevés, la Ville a renforcé en 2023 son encours à taux variable, avec 30 M€ mobilisés à taux variable afin de pouvoir bénéficier d'une future baisse des taux anticipée à compter du second semestre 2024. Ainsi, **60,1 % du stock de dette est constitué d'emprunts à taux fixe** (66,7% fin 2022) et **39,9 % à taux variable** (33,3% fin 2022).

La structure de la dette au 31 décembre 2023



Malgré la forte remontée des taux d'intérêts, la Ville de Nantes bénéficie de taux d'intérêts légèrement plus faibles que d'autres villes de taille équivalente.

En effet, **le taux moyen de la dette s'élève à 2,53% au 31 décembre 2023** (contre 1,62% fin 2022), et à titre de comparaison, le taux moyen des collectivités (communes et EPCI) de plus 100 000 habitants s'établit à 2,57% fin 2023 (2,05% en 2022).

La durée résiduelle moyenne de la dette augmente et s'établit à 14 ans et 2 mois fin 2023 (contre 13 ans et 6 mois fin 2022).

5 ANS

Capacité de désendettement fin 2023



ENCOURS BRUT DE DETTE

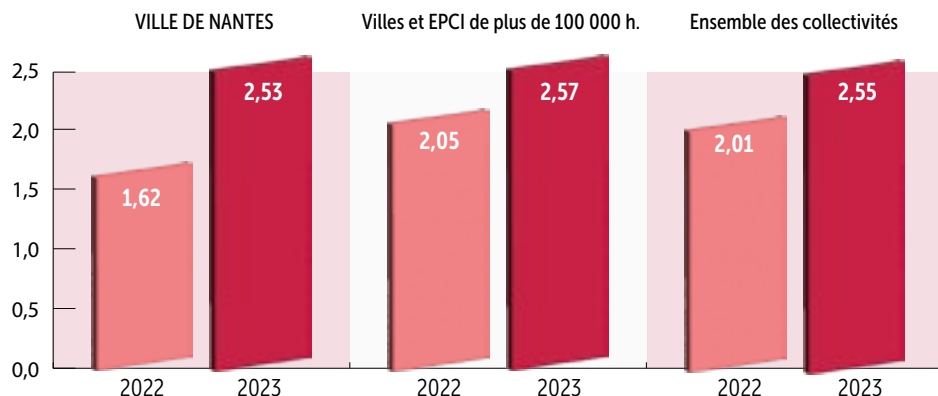
C'est le montant total du capital restant dû à un moment donné.

L'encours net de la dette déduit la dette transférée à Nantes Métropole.

292,6 M€

Encours de la dette au 31 décembre 2023
soit 898 € par habitant.

Observatoire de la dette : un taux moyen restant inférieur à celui de la strate



Taux moyen après swaps (en % annuel/ exact/exact)

Le taux moyen de la dette est égal à la moyenne des taux des emprunts pondérés par leurs capitaux restant dus. Il s'interprète comme une mesure instantanée, à la date d'analyse, de la vitesse à laquelle courent les intérêts.

Source : Finance Active - Mars 2024

Évolution anticipée du taux moyen annuel (en %) au 31 décembre 2023

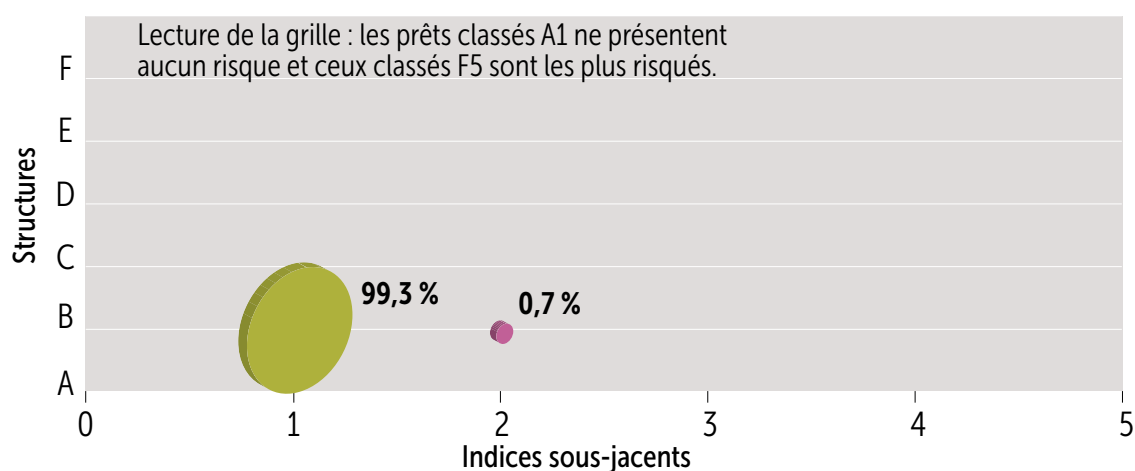


Source : Finance Active - Mars 2024

La gestion optimisée de la dette permet à la Ville de limiter ses frais financiers payés et de se prémunir contre la forte remontée des taux, avec une majorité d'emprunts contractés à taux fixe lorsque les taux étaient encore bas. Néanmoins, **la charge d'intérêts a augmenté entre 2022 et 2023 : passant ainsi de 2,5 M€ à 6,3 M€.**

Selon la Charte Gissler, **100% de l'encours de dette de la Ville est constitué des produits financiers les moins risqués du marché** (1A ou 2A).

Classification des risques des emprunts au 31 décembre 2023 selon la Charte Gissler



Par ailleurs, l'encours des emprunts garantis par la Ville de Nantes s'élève à 19,1 M€ au 31 décembre 2023, en légère baisse par rapport à 2022 (-2,4 M€), soit 58,50 € par habitant. Ce sont ainsi 30 organismes qui bénéficient de garanties d'emprunt fin 2023.



Les ratios légaux

Ratios de la loi ATR (résultats du compte administratif) au 31 décembre 2023

	2023
1 Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 346 €
2 Produit des impôts directs / Population	866 €
3 Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 527 €
4 Dépenses d'équipement brut / Population	309 €
5 Encours de la dette / Population	898 €
6 Dotation Globale de Fonctionnement / Population	211 €
7 Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	52,6 %
8 Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement du capital de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	93,7 %
9 Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	20,2 %
10 Encours de la dette brute / Recettes réelles de fonctionnement	58,8 %
11 Épargne brute / Recettes réelles de fonctionnement	11,8 %

Lexique et principes budgétaires

Épargne de gestion

L'épargne de gestion est un indicateur qui permet d'évaluer la capacité de la collectivité à dégager un excédent sur sa section de fonctionnement. C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de gestion.

Capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois tenus ses divers engagements (de gestion courante, financiers et exceptionnels). Socle de l'autonomie financière, elle est égale à l'épargne de gestion, diminuée des frais financiers.

Épargne disponible (réelle)

L'épargne disponible est égale à la CAF diminuée du montant du remboursement du capital de la dette.

L'épargne disponible réelle correspond au solde précédent, augmentée du capital de la dette récupérable auprès de Nantes Métropole.

Taux d'autofinancement

Rapport entre les recettes réelles et la CAF, le taux d'autofinancement mesure la part des recettes consacrées au financement des investissements.

Capacité de désendettement

La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la Ville, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacrée. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée au cours de l'exercice considéré.

Annuité de la dette

L'annuité de la dette est égale à la somme du remboursement contractuel de la dette (hors mouvements de gestion active de la dette) et des frais financiers.

Dépenses d'équipement

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette.

Recettes propres disponibles

Elles représentent la somme (hors emprunt) dont dispose la collectivité pour financer ses dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette. Elles sont constituées, d'une part, de la capacité d'autofinancement (diminuée du remboursement du capital de la dette) et, d'autre part, des ressources propres d'investissement (dotations, subventions,...). Depuis 2001, elles intègrent le remboursement en capital de la dette transférée à Nantes Métropole.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement au 1^{er} janvier correspond au résultat global de clôture du compte administratif de l'exercice précédent, c'est-à-dire au cumul des excédents ou déficits antérieurs.

Au 31 décembre, le fonds de roulement est égal au fonds de roulement au 1^{er} janvier, auquel vient s'ajouter le solde budgétaire propre de l'exercice, soit la différence entre les titres de recettes et les mandats émis au cours de l'exercice considéré. C'est un stock de moyens financiers disponibles pour les mandaterments.

Garantie d'emprunt

Les Villes ont la possibilité, dans les limites fixées par les lois de décentralisation, de garantir des emprunts contractés par des organismes publics ou privés. Leur remboursement est ainsi assuré en cas de défaillance du débiteur.

Potentiel fiscal / pression fiscale

Le potentiel fiscal est égal au produit des bases des taxes directes de la commune multipliées par les taux moyens nationaux de l'ensemble des communes. Il mesure la richesse potentielle de la collectivité.

La pression fiscale se définit comme le rapport entre le produit fiscal effectivement levé par la commune et son potentiel fiscal.

Dépenses (recettes) réelles / Dépenses (recettes) d'ordre

Les dépenses (recettes) budgétaires sont composées des dépenses (recettes) réelles et des dépenses (recettes) d'ordre. Les dépenses (recettes) d'ordre correspondent à des écritures n'impliquant ni encaissement, ni décaissement effectif. Il s'agit, par exemple, des dotations aux amortissements. Contrairement aux opérations d'ordre, les dépenses (recettes) réelles donnent lieu à des mouvements de fonds.

Section de fonctionnement / Section d'investissement

La section de fonctionnement enregistre les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement et constituent des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de services,...)

La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine de la Ville (acquisitions, ventes, travaux,...). Ces opérations sont souvent étalées sur plusieurs années.

L'attribution de compensation (AC)

L'attribution de compensation constitue pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU) le seul versement obligatoire en faveur des communes. Ses modalités d'évaluation sont fixées à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI). Elle est égale aux ressources fiscales transférées par la commune à l'EPCI l'année précédant la mise en place de la FPU, diminuées du coût net des charges transférées.

La dotation de solidarité communautaire (DSC)

La dotation de solidarité communautaire est un versement obligatoire pour les communautés urbaines, les métropoles et la métropole de Lyon, au profit de leurs communes membres. Elle est régie, depuis le 1^{er} janvier 2020, par l'article L. 5211-28-4 du CGCT. Son montant et ses critères de répartition sont librement définis par le conseil communautaire, sous réserve de l'intégration de deux critères obligatoires : le revenu par habitant d'une part, le potentiel financier ou fiscal d'autre part. Il s'agit d'un outil de péréquation destiné, si les élus le souhaitent, à réduire les inégalités de richesse entre les communes. Le plus souvent, l'EPCI redistribue à ses communes membres une partie de la croissance de ses recettes fiscales.

La classification des risques des emprunts

Depuis la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers et la Charte de bonne conduite signée le 7 décembre 2009, les relations entre les établissements bancaires et les collectivités locales sont plus encadrées. Les banques se sont en effet engagées à ne plus proposer aux collectivités locales de produits non classés dans la grille suivante. Les produits classés 1A sont jugés comme étant les moins risqués et ceux classés 5E les plus risqués de la grille.

Indices sous-jacents	Structures
1 Indices zone euro	A Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
2 Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B Barrière simple Pas d'effet de levier
3 Écart d'indices zone euro	C Option d'échange (swaption)
4 Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5 Écart d'indices hors zone euro	E Multiplicateur jusqu'à 5

Les principes budgétaires et comptables

La comptabilité de la Ville est une comptabilité de droits constatés. Elle enregistre non pas des mouvements de fonds effectifs mais des ordres donnés (mandats et titres de recettes). En conformité avec les principes de bases du droit public budgétaire, l'exécution des opérations d'une commune est assurée par deux types d'agents distincts et séparés : l'ordonnateur et le comptable public.

Le maire exerce les fonctions d'ordonnateur : il est chargé de l'engagement, de la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses, ainsi que de la constatation des recettes, dont il prescrit l'exécution. Le comptable public assure, quant à lui, la prise en charge et le recouvrement des recettes, le paiement des dépenses et les opérations de trésorerie.

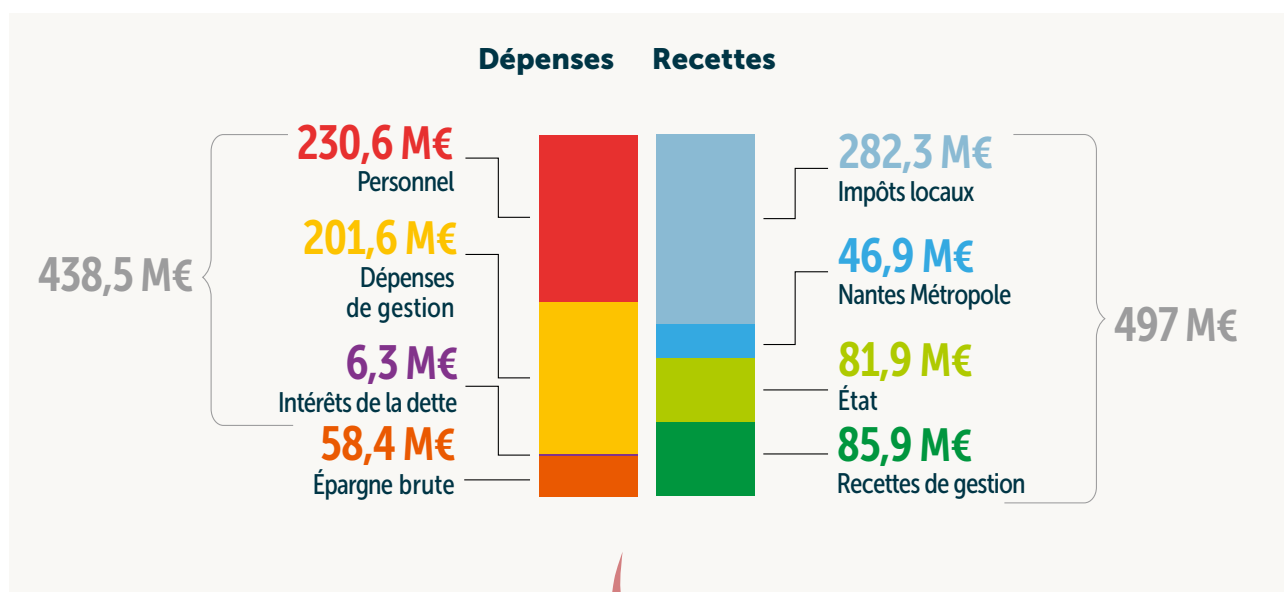
L'incompatibilité de ces deux fonctions et leur stricte séparation constituent un principe fondamental de l'organisation budgétaire et comptable des administrations publiques. Sa mise en œuvre nécessite la tenue de deux comptabilités et une présentation séparée des comptes à la clôture de chaque exercice, dans un document propre à chacune. Le compte administratif, élaboré par l'ordonnateur, retrace l'exécution du budget. Le compte de gestion, établi par le comptable, décrit non seulement les mouvements budgétaires qui apparaissent dans la comptabilité de l'ordonnateur, mais également les opérations non budgétaires qui en résultent, ainsi que leur recouvrement.

La nomenclature comptable du budget principal de la commune est l'instruction M57 depuis le 1^{er} janvier 2020.

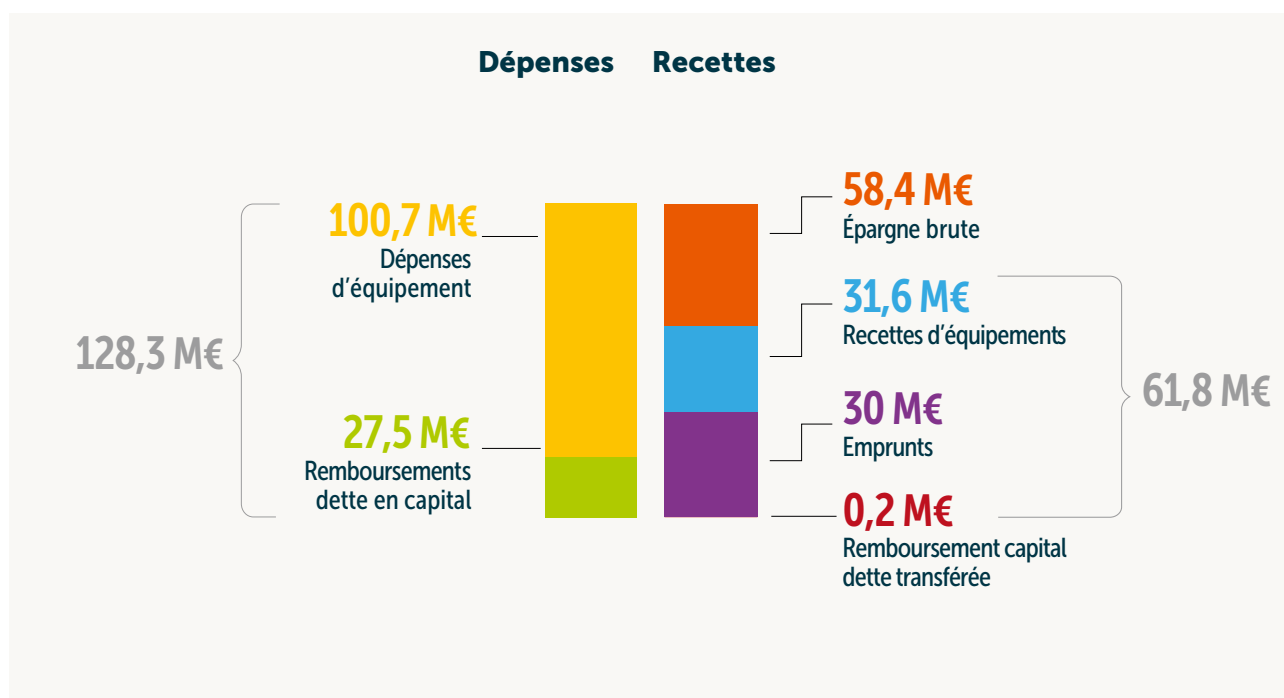
Données de synthèse

COMPTE ADMINISTRATIF GLOBAL DE LA VILLE 2023

Fonctionnement 438,5 M€



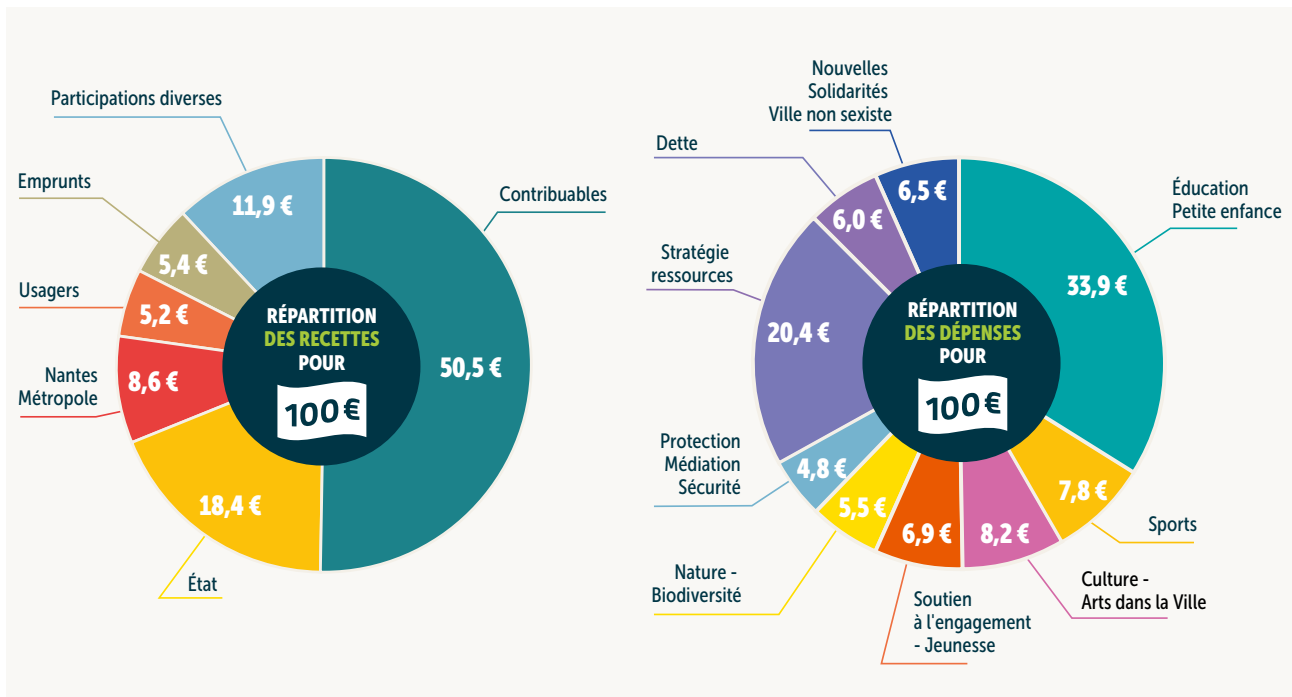
Investissement 100,7 M€*



* Dépenses d'investissement hors remboursement de la dette en capital

M€: Millions d'euros

DÉPENSES ET RECETTES POUR 100 €



ENCOURS DETTE PAR HABITANT (en euros constants)



QUELQUES CHIFFRES CLÉS 2023 DU TERRITOIRE



Les annexes des comptes

Balance du compte administratif 2023

BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET PRINCIPAL

Dépenses	1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)		
	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Fonctionnement			
Charges à caractère général	93 410 252,35		93 410 252,35
Charges de personnel et frais assimilés	230 623 890,57		230 623 890,57
Atténuation de produits	3 564 708,03		3 564 708,03
APA	0,00		0,00
RSA / Régulation de RMI	0,00		0,00
<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
Autres charges de gestion courante	103 919 929,34	0,00	103 919 929,34
Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)	261 043,94		261 043,94
Charges financières	6 318 457,14	0,00	6 318 457,14
Charges spécifiques	221 334,40	1 234 213,96	1 455 548,36
Dotations aux amortissements et provisions	305 717,00	17 521 960,77	17 827 677,77
<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total	438 625 332,77	18 756 174,73	457 381 507,50
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			0,00
Investissement			
Dotations, fonds divers et réserves	2 101,20	0,00	2 101,20
Subventions d'investissement	822,00	39 598,04	40 420,04
<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
Emprunts et dettes (sauf 1688 non budgétaire)	27 528 443,04	0,00	27 528 443,04
Compte de liaison : affectation (BA, règle)	0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
Neutral. et régl. d'opérations		831 186,96	831 186,96
Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	2 422 418,93	0,00	2 422 418,93
Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	9 616 402,73	34 470,80	9 650 873,53
Immobilisations corporelles (3) (5)	13 379 555,03	1 596 009,99	14 975 565,02
Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	75 252 454,82	1 350 783,31	76 603 238,13
RSA	0,00	0,00	0,00
Partic. et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières (3)	805,46	0,00	805,46
<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>		274,40	274,40
<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
<i>Dépréciation des stock et en-cours</i>		0,00	0,00
<i>Stock et en-cours</i>		0,00	0,00
<i>Neutralisations des amortissements</i>		0,00	0,00
Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	47 265,60	0,00	47 265,60
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total	128 250 268,81	3 852 323,50	132 102 592,31
Pour information R001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			10 607 309,27

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV B5).

(6) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)			
Recettes	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Fonctionnement			
Atténuation de charges	1 986 298,59		1 986 298,59
APA	0,00	0,00	0,00
RSA / Régulation de RMI		0,00	0,00
Produits des services, du domaine, et ventes diverses	28 909 566,45		28 909 566,45
<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
<i>Production immobilisée</i>		298 124,27	298 124,27
Impôts et taxes (sauf 731)	45 305 607,45		45 305 607,45
Fiscalité locale	310 095 667,10		310 095 667,10
Dotations et participations	103 383 779,78		103 383 779,78
Autres produits de gestion courante	6 725 217,03	0,00	6 725 217,03
Produits financiers	39 524,46	0,00	39 524,46
Produits spécifiques	864 319,30	870 785,00	1 735 104,30
Reprises sur amortissements et provisions	130 000,00	274,40	130 274,40
<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total	497 439 980,16	1 169 183,67	498 609 163,83
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			1 110 859,47
Investissement			
Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	16 345 511,13	1 399 300,00	17 744 811,13
Subventions d'investissement	13 015 728,79	291,00	13 016 019,79
<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)	30 000 030,00	0,00	30 000 030,00
Compte de liaison: affectation	0,00 ⁽⁸⁾		0,00
Neutral. et régul. d'opérations		26 844,01	26 844,01
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles (3)	4,87	1 241 840,75	1 241 845,62
Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00 ⁽⁷⁾	0,00	0,00
Immobilisations en cours (sauf 2324)	274 895,59	1 249 078,03	1 523 973,62
RSA	0,00	0,00	0,00
Partic. et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières	1 751 041,00	0,00	1 751 041,00
<i>Amortissements des immobilisations</i>		15 188 673,44	15 188 673,44
<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
<i>Dépréciation des stock et en-cours</i>		0,00	0,00
<i>Stock et en-cours</i>		0,00	0,00
Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	45 465,60	0,00	45 465,60
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>		2 333 287,33	2 333 287,33
<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total	61 432 676,98	21 439 314,56	82 871 991,64
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1			37 509 634,20
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			0,00

Bilan du compte de gestion

BILAN SYNTHÉTIQUE DU COMPTE DE GESTION 2023

Extrait du compte de gestion, document établi par le Payeur (en milliers d'euros)

ACTIF NET (1)	TOTAL
ACTIF IMMOBILISÉ	
Immobilisations incorporelles (nettes)	
Subventions d'investissement versées	52 051,95
Autres immobilisations incorporelles	56 879,55
Immobilisations corporelles (nettes)	
Terrains	98 465,14
Constructions	1 058 397,37
Réseaux et installations de voirie	265,39
Réseaux divers	
Installations techniques, agencements et matériel	9 601,29
Immobilisations mises en concessions ou affermées	11 230,94
Autres	47 065,10
Immobilisations corporelles en cours	290 206,09
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	49 146,00
Immobilisations financières (nettes)	22 873,73
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	1 696 182,55
ACTIF CIRCULANT	
Stocks	
Créances	25 062,44
Charges constatées d'avance	
Trésorerie	41 444,39
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	66 506,83
Comptes de régularisation (III)	2 589,36
Écarts de conversion actif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I +II+ III+ IV)	1 765 278,75

(1) Déduction faite des amortissements et provisions pour dépréciations

BILAN SYNTHÉTIQUE DU COMPTE DE GESTION 2023

(en milliers d'euros)

	FONDS PROPRES ET PASSIF	TOTAL
FONDS PROPRES		
Apports et subventions d'investissement		603 352,75
Neutralisations et régularisations		-512 075,64
Réserves		1 292 548,16
Report à nouveau		1 110,86
Résultat de l'exercice		41 227,66
"Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant"		
TOTAL FONDS PROPRES (I)		1 426 163,79
PASSIF		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		5,50
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires		
Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit		292 448,38
Dettes financières et autres emprunts		1 341,10
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		293 789,48
DETTES NON FINANCIÈRES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		10 594,43
Autres dettes non financières		32 442,81
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		43 037,24
TOTAL TRÉSORERIE (4)		
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		336 832,22
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		2 282,74
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		1 765 278,75

Bilan simplifié du CCAS

Dans le cadre de sa politique sociale et de solidarité, la Ville de Nantes contribue au financement des actions du CCAS. La subvention de fonctionnement versée par la Ville au CCAS s'élevé à 30,7 M€ en 2023, en progression de 0,8 M€ par rapport à 2022 (+2,6%).

BILAN SYNTHÉTIQUE DU CCAS 2023

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total
ACTIF IMMOBILISÉ	
Immobilisations incorporelles (nettes)	
Subventions d'investissement versées	404,10
Autres immobilisations incorporelles	237,73
Immobilisations corporelles (nettes)	
Terrains	0,63
Constructions	23 595,52
Réseaux et installations de voirie	
Réseaux divers	3,55
Installations techniques, agencements et matériel	67,62
Immobilisations mises en concessions ou affermées	
AUTRES	869,94
Immobilisations corporelles en cours	875,90
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	14,77
Immobilisations financières (nettes)	5,17
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	26 074,95
ACTIF CIRCULANT	
Stocks	
Créances	5 136,83
Charges constatées d'avance	
Trésorerie	5 581,10
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	10 717,93
Comptes de régularisation (III)	1,44
Écarts de conversion actif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	36 794,31

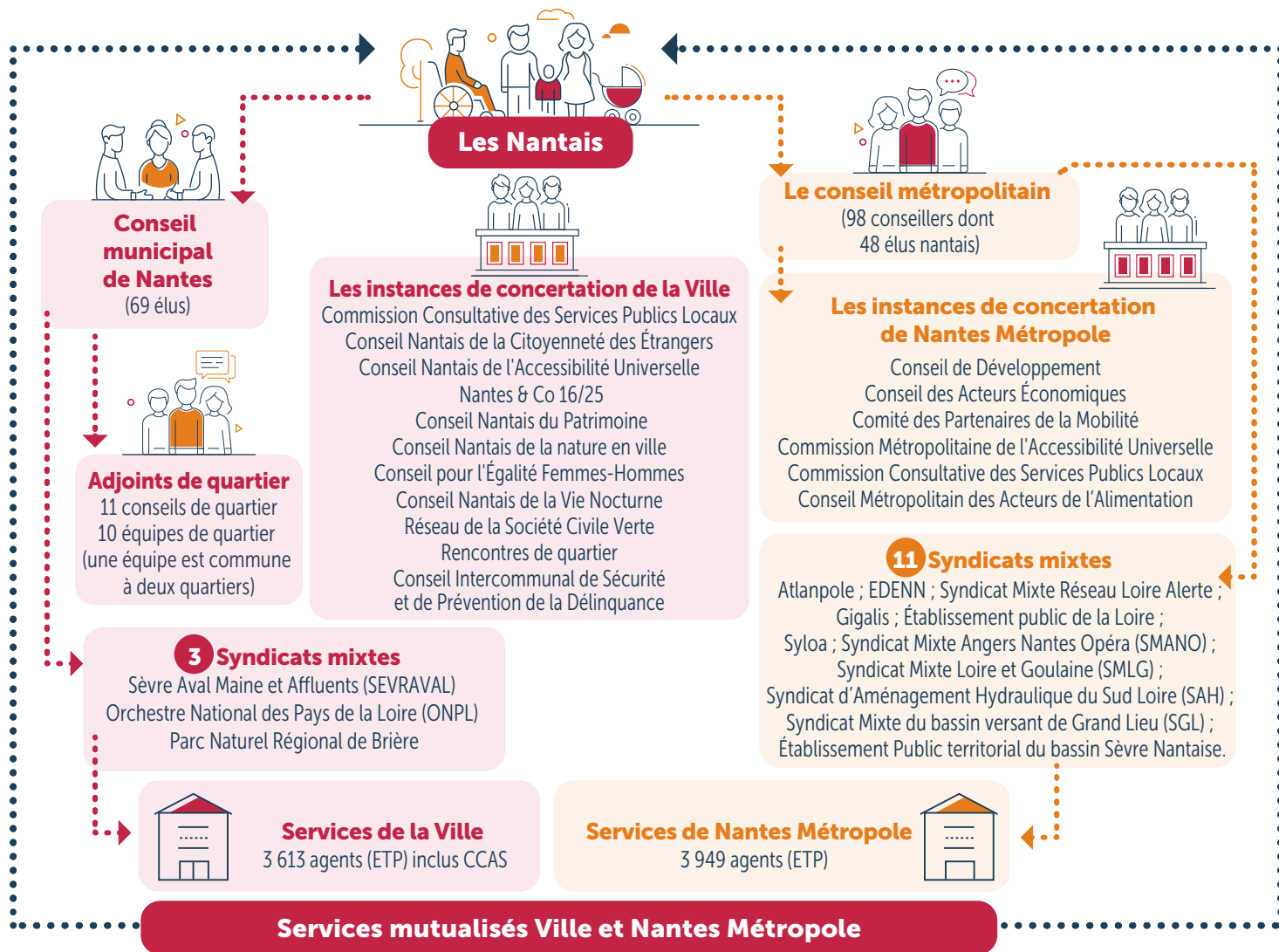
(1) Déduction faite des amortissement et dépréciations

FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
FONDS PROPRES	
Apports et subventions d'investissement	16 118,22
Neutralisations et régularisations	350,04
Réserves	5 413,48
Report à nouveau	2 024,33
Résultat de l'exercice	-375,96
Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	6 570,23
TOTAL FONDS PROPRES (I)	30 100,35
PASSIF	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
DETTES FINANCIÈRES	
Emprunts obligataires	
Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Dettes financières et autres emprunts	16,74
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	16,74
DETTES NON FINANCIÈRES	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 164,79
Autres dettes non financières	3 760,09
Produits constatés d'avance	
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	4 924,88
TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	4 941,62
Comptes de régularisation (III)	1 752,34
Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	36 794,31



L'intercommunalité au service des Nantais

Les services de la Ville et de Nantes Métropole agissent avec de nombreux organismes publics, associations et entreprises pour la réalisation des objectifs fixés par les élus municipaux et métropolitains.



Organismes partenaires de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole (SPL, SPLA, SAEM, SAS, SCIC, Associations, Bailleurs Sociaux)

Aménagement et urbanisme

- Nantes Métropole Aménagement (NMA)
- Société d'équipement de la Loire-Atlantique (SELA)
- SPL Loire-Atlantique Développement (LAD)
- Loire Océan Développement (LOD)
- Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA)
- Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise (AURAN)
- Société d'aménagement de la Métropole ouest atlantique (SAMOA)
- SP Régionale Pays de la Loire

Logement

- Nantes Métropole Habitat
- Harmonie Habitat
- SAMO
- Atlantique Habitations
- La Nantaise d'Habitations
- Organisme de Foncier Solidaire
- La SACICAP de Saint-Nazaire et de la région Pays de Loire
- La CIF Coopérative - SCIC HLM

Transition énergétique

- MIN à Watt (SAS)
- MIN'Ergie (SAS)

Services à la population et développement économique

- Crédit Municipal
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Office des Retraités et Personnes Agées de Nantes (ORPAN)
- Nantes métropole Gestion Equipement (NGE)
- Nantes Métropole Gestion Services (NMGS)
- Le Voyage à Nantes (LVAN)
- SPL La Cité des Congrès de Nantes
- Société d'Economie Mixte des Transports de l'Agglomération Nantaise (SEMITAN)
- Société d'Economie Mixte du Marché d'Intérêt National de Nantes (SEMMINN)
- Nantes Saint-Nazaire Développement
- SAEM La Folle Journée (*en cours de liquidation*)
- EBANSN

À ce schéma s'ajoutent :

- Les associations subventionnées (Ville : 1 380 ; N.M.* : 385)
- Les organismes bénéficiant d'une garantie d'emprunt (Ville : 29 ; N.M.* : 51)
- Les délégataires de service public (Ville : 3 ; N.M.* : 21 pour 26 contrats).
- Les titulaires d'un contrat de partenariat (Ville : 1 ; N.M.* : 1)

*N.M. : Nantes Métropole

LES ORGANISMES PARTENAIRES DE L'ACTION MUNICIPALE ET INTERCOMMUNALE

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Nantes Métropole Aménagement - NMA (SPL)

Capital détenu : Ville (6,00 %) soit 106 920 €, Nantes Métropole (73,52 %) soit 1 310 034 €

Objet social : réalisation d'opérations d'aménagement, de construction, gestion et entretien des réalisations.

Société d'équipement de la Loire-Atlantique - SELA (SAEM)

Capital détenu : Ville (1,75 %) soit 236 629 €, Nantes Métropole (4,55 %) soit 616 404 €

Objet social : opérations d'équipements dans les domaines foncier, économique, touristique et industriel.

Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique - SAMOA (SPL)

Capital détenu : Ville (18 %) soit 180 000 €, Nantes Métropole (57 %) soit 570 000 €

Objet social : opérations, actions et programmes d'aménagement sur le territoire de l'Île de Nantes.

Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise - AURAN (Association)

Objet social : réalisation d'études indispensables à la prise de décisions des élus et touchant à l'équilibre des territoires.

Loire Océan Développement - LOD (SAEM)

Capital détenu : Nantes Métropole (51,74 %), soit 737 001 €

Objet social : aide à la décision, développement urbain et économique, construction et réhabilitation, gestion et entretien des bâtiments réalisés.

Loire Océan Métropole Aménagement - LOMA (SPLA)

Capital détenu : Nantes Métropole (64 %), soit 144 000 €

Objet social : aide à la décision, développement urbain et économique, construction et réhabilitation, gestion et entretien des bâtiments réalisés.

Loire-Atlantique Développement - LAD (SPL)

Capital détenu : Nantes Métropole (1,28 %), soit 33 400 €

Objet social : agence de développement offrant aux collectivités un appui dans l'ingénierie, la conception et la réalisation de leurs projets.

SP Régionale des Pays de la Loire (SPR)

Capital détenu : Nantes Métropole (0,53 %) soit 8 000 €

Objet social : réalisation de toutes études et constructions d'équipements collectifs, notamment dans les domaines de la formation, de la recherche ou du développement économique ; mise en œuvre des observatoires et des outils de prospective utiles à la réalisation des actions ou opérations d'aménagement.

Autres organismes : ECOPOLE, EDENN (Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle), Syndicat mixte de l'établissement public Loire, Syndicat mixte d'étude et d'alerte pour la protection des ressources en eau potable dans le bassin de la Loire angevine et atlantique, Syndicat Mixte Loire Aval (SYLOA).

LOGEMENT

Nantes Métropole Habitat (Etablissement public OPHLM)

Objet social : gestion d'habitations individuelles ou collectives à vocation sociale.

Association insertion solidarité logement - AISL (Association)

Objet social : gestion des logements destinés aux ménages en difficulté avec un suivi social adapté.

Nantes Métropole

Garantie d'emprunt sur 51 organismes dont 34 dans le secteur du logement social.

Principal partenaire : Nantes Métropole Habitat (OPHLM). Participation au capital social de 6 sociétés (SAMO, La Nantaise d'Habitations, Atlantique Habitations, Harmonie Habitat, SACICAP de Saint-Nazaire et de la région Pays de Loire, CIF Coopérative)..

SCIC Atlantique Accession Solidaire - OFS (Organisme de foncier Solidaire) :

Capital détenu par Nantes Métropole : (10,38 %) soit 100 000 €

Objet social : cet organisme à but non lucratif a pour objet d'acquérir et gérer des terrains, bâtis ou non, en vue de réaliser des logements et des équipements collectifs.



SPL : Société Publique Locale

SAEM : Société Anonyme d'Économie Mixte

SAS : Société par Actions Simplifiée

SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

SERVICES A LA POPULATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Nantes Métropole Gestion Équipements - NGE (SAEM)

Capital détenu : Ville (38,03 %) soit 1 189 656 €, Nantes Métropole (38,03 %) soit 1 189 656 €

Objet social : réalisation et gestion, dans le cadre de conventions, de tous équipements publics à caractère industriel et commercial.

Nantes métropole Gestion Services – NMGS (SPL)

Capital détenu :

Ville : (50 %) soit 18 500 €, Nantes Métropole : (50 %) soit 18 500 €

Objet social : réalisation d'études, le financement, la construction, la gestion, l'exploitation et l'entretien d'équipements publics.

Crédit municipal de Nantes (Établissement public)

Objet social : prêt sur gage et activité bancaire dans le secteur social.

Centre Communal d'Action Sociale - CCAS (Établissement public)

Objet social : mise en œuvre de la politique d'action sociale de la Ville.

Office des Retraités et Personnes Agées de Nantes - ORPAN (Association)

Objet social : mise en oeuvre d'actions d'animation en direction des plus âgés.

ACCOORD (Association)

Objet social : développer l'action éducative, sociale et culturelle pendant le temps libre, sur le territoire de la Ville de Nantes.

Léo Lagrange Ouest (Association)

Objet social : association de jeunesse et d'éducation populaire.

Le Voyage à Nantes-- LVAN (SPL)

Capital détenu : Ville (17%) soit 170 000 €, Nantes Métropole (68%) soit 680 000 €

Objet social : affirmer la destination 'Nantes' sur la base de son offre culturelle et touristique en exploitant tous les équipements, événements artistiques et culturels, en contribuant au développement, à la coordination et à la promotion de la programmation culturelle et en gérant les fonctions d'office du tourisme et de développement touristique local.

La Folle Journée (SAEM) - (En cours de liquidation depuis juillet 2023)

Capital détenu : Ville (61%) soit 183 000 €

Objet social : Production de la manifestation culturelle « la Folle Journée » et mise en œuvre du concept associé.

Société d'Économie Mixte des Transports en commun de l'Agglomération Nantaise-- SEMITAN (SAEM)

Capital détenu : Nantes Métropole (65%) soit 390 000 €

Objet social : exploitation et maintenance du réseau de transports collectifs de l'agglomération en délégation de service public de Nantes Métropole.

La Cité des Congrès de Nantes (SPL)

Capital détenu : Ville (10%) soit 381 000 €, Nantes Métropole (79%) soit 3 009 900 €

Objet social : exploitation, gestion, entretien et mise en valeur de la Cité des congrès.

Société d'Économie Mixte pour la construction et la gestion du Marché d'Intérêt National de Nantes Métropole- SEMMINN (SAEM)

Capital détenu : Nantes Métropole (56%) soit 89 600 €

Objet social : exploiter le marché d'intérêt national de Nantes Métropole.

Nantes Saint-Nazaire Développement - NSD (Association)

Objet social : contribuer au développement économique et international du territoire métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Autres organismes : (ATDEC, Atlanpole, GIGALIS, Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra (SMANO).

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

SAS MIN à Watt

Capital détenu : Nantes Métropole (5%) soit 1 830 €

Objet social : exploitation, gestion technique et administrative et location d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du MIN de Nantes Métropole, à vocation d'autoconsommation.

SAS MIN'Ergie

Capital détenu : Nantes Métropole (5%) soit 500 €

Objet social : exploitation, gestion technique et administrative, et location d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du MIN de Nantes Métropole.



COMPTES SIMPLIFIÉS DES ORGANISMES PARTENAIRES (SEM, SPL, SPLA...)

Crédit Municipal

Comptes annuels au 31 décembre 2023

Bilan simplifié

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
	Net		N
Immobilisations incorporelles	230 277	Capital social	26 478 159
Immobilisations corporelles	2 221 850	Réserves	2 825 487
Immobilisations financières	207 818	Report à nouveau	-2 226 860
Total actif immobilisé (I)	2 659 946	Résultat de l'exercice	35 163
Créances clients	21 220 970	Autres subventions d'investissement	166 797
Créances sur les étab de crédit	2 494 715	Fonds Bancaires pour Risques Généraux	74 387
Autres créances	43 182	Capitaux propres (I)	27 353 132
Total Actif Circulant (II)	23 758 867	Autres fonds propres (II)	
Obligations et autres titres à revenus fixes	9 347 311	Provisions pour risques et charges (III)	118 025
Disponibilités	486 617	Emprunts et dettes	8 142 586
Total Trésorerie (III)	9 833 928	Opérations avec la clientèle	394 482
Comptes de régularisation (IV)	860 933	Versements restant sur titres	400 000
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	37 113 674	Autres dettes	296 239
		Total Dettes (IV)	9 233 307
		Comptes de régularisation (V)	409 211
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	37 113 674

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
Produit net bancaire	2 339 695	1 993 123
Total des charges d'exploitation	2 338 525	1 950 951
dont charges générales d'exploitation	2 118 263	1 754 843
dont dotations aux amortissements et pro	220 262	196 108
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 170	42 172
Coût du risque	6 195	71 009
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 025	-28 837
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5 700	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	675	-28 837
RESULTAT EXCEPTIONNEL	34 487	15 876
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
BENEFICE OU PERTE	35 163	-12 960

Cité Internationale des Congrès Nantes Métropole

Comptes annuels au 31 décembre 2023

Bilan simplifié

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
	Net		N
Immobilisations incorporelles	21 074	Capital social	3 810 000
Immobilisations corporelles	4 247 038	Réserves	17 521
Immobilisations financières	3 150	Report à nouveau	-20 147
Total actif immobilisé (I)	4 271 262	Résultat de l'exercice	-264 414
Stocks et en-cours	556 678	Autres subventions d'investissement	503 306
Créances d'exploitation	1 711 451	Capitaux propres (I)	4 046 266
Autres créances	397 398	Autres fonds propres (II)	31 290
Total Actif Circulant (II)	2 665 527	Provisions pour risques et charges (III)	85 920
Valeurs mobilières de placement	1 028 000	Emprunts et dettes	627 348
Disponibilités	3 546 616	Fournisseurs et comptes rattachés	1 819 919
Total Trésorerie (III)	4 574 616	Dettes fiscales et sociales	1 192 619
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Autres dettes	490 805
Charges constatées d'avance	263 367	Total Dettes (IV)	4 130 691
Comptes de régularisation (IV)	263 367	Comptes de régularisation (V)	3 480 605
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	11 774 772	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	11 774 772

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
Total des produits d'exploitation	18 393 743	17 271 632
dont chiffre d'affaires	12 851 865	10 942 517
Total des charges d'exploitation	18 938 028	17 182 179
dont charges de personnel	7 601 874	7 155 298
dont autres achats et charges externes	9 876 993	8 576 542
dont dotations aux amortissements & provisions	725 410	681 933
RESULTAT D'EXPLOITATION	-544 285	89 453
Total des produits financiers	107 139	26 625
Total des charges financières	6 484	4 003
RESULTAT FINANCIER	100 655	22 622
Total des produits exceptionnels	232 216	132 736
Total des charges exceptionnelles	53 001	244 579
RESULTAT EXCEPTIONNEL	179 215	-111 843
Participation des salariés aux résultats	0	0
Impôts sur les bénéfices	0	-118
BENEFICE OU PERTE	-264 414	349

Voyage à Nantes

Comptes annuels au 31 décembre 2023

Bilan simplifié

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
	Net		N
Immobilisations incorporelles	216 830	Capital social	1 000 000
Immobilisations corporelles	8 559 162	Réserves	100 000
Immobilisations financières	248 676	Report à nouveau	14 321
Total actif immobilisé (I)	9 024 668	Résultat de l'exercice	-918 961
Stocks et en-cours	899 235	Autres subventions d'investissement	4 164 875
Créances d'exploitation	916 213	Capitaux propres (I)	4 360 235
Autres créances	1 609 163	Autres fonds propres (II)	2 499 160
Total Actif Circulant (II)	3 424 611	Provisions pour risques et charges (III)	3 761 391
Valeurs mobilières de placement	0	Emprunts et dettes	959 424
Disponibilités	6 339 110	Fournisseurs et comptes rattachés	4 132 100
Total Trésorerie (III)	6 339 110	Dettes fiscales et sociales	1 534 753
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Autres dettes	364 366
Charges constatées d'avance	444 652	Total Dettes (IV)	6 990 643
Comptes de régularisation (IV)	444 652	Comptes de régularisation (V)	1 621 610
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	19 233 040	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	19 233 040

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
Total des produits d'exploitation	36 392 865	34 880 829
dont chiffre d'affaires	12 169 366	11 818 862
Total des charges d'exploitation	37 439 470	35 034 536
dont charges de personnel	15 024 343	14 038 512
dont autres achats et charges externes	15 285 167	14 016 922
dont dotations aux amortissements & provisions	919 246	1 239 716
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 046 605	-153 707
Total des produits financiers	79 129	426
Total des charges financières	23 634	8 001
RESULTAT FINANCIER	55 495	-7 575
Total des produits exceptionnels	87 193	162 737
Total des charges exceptionnelles	15 045	3 138
RESULTAT EXCEPTIONNEL	72 148	159 599
Participation des salariés aux résultats	0	0
Impôts sur les bénéfices	0	0
BENEFICE OU PERTE	-918 961	-1 683

Nantes Métropole Gestion Equipements

Comptes annuels au 31 décembre 2023

Bilan simplifié

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
	Net		N
Immobilisations incorporelles	353 272	Capital social	3 128 112
Immobilisations corporelles	38 510 983	Réserves	290 521
Immobilisations financières	18 062	Report à nouveau	-164 851
Total actif immobilisé (I)	38 882 317	Résultat de l'exercice	-235 065
Stocks et en-cours	21 628	Autres subventions d'investissement	9 412 763
Créances d'exploitation	745 006	Capitaux propres (I)	12 431 480
Autres créances	2 007 126	Autres fonds propres (II)	
Total Actif Circulant (II)	2 773 760	Provisions pour risques et charges (III)	15 067 137
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	14 164 996
Disponibilités	3 368 895	Fournisseurs et comptes rattachés	1 301 301
Total Trésorerie (III)	3 368 895	Dettes fiscales et sociales	980 770
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Autres dettes	864 881
Charges constatées d'avance	38 014	Total Dettes (IV)	17 311 948
Comptes de régularisation (IV)	38 014	Comptes de régularisation (V)	252 421
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	45 062 986	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	45 062 986

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
Total des produits d'exploitation	11 572 426	10 654 654
dont chiffre d'affaires	6 015 565	5 517 478
Total des charges d'exploitation	11 895 313	10 396 801
dont charges de personnel	3 549 426	2 628 948
dont autres achats et charges externes	4 561 756	4 508 159
dont dotations aux amortissements & provisions	2 945 562	1 418 041
RESULTAT D'EXPLOITATION	-322 887	257 853
Total des produits financiers	401	69
Total des charges financières	314 817	322 137
RESULTAT FINANCIER	-314 416	-322 068
Total des produits exceptionnels	487 989	68 168
Total des charges exceptionnelles	85 751	72 734
RESULTAT EXCEPTIONNEL	402 238	-4 566
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
BENEFICE OU PERTE	-235 065	-68 781

Loire-Atlantique Développement - SELA

Comptes annuels au 31 décembre 2023

Bilan simplifié

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
	Net		N
Immobilisations incorporelles		Capital social	14 463 559
Immobilisations corporelles	7 982 422	Réserves	1 806 502
Immobilisations financières	6 558 089	Report à nouveau	
Total actif immobilisé (I)	14 540 511	Résultat de l'exercice	67 477
		Autres subventions d'investissement	130 531
Stocks et en-cours	68 258 004	Capitaux propres (I)	16 468 069
Créances d'exploitation	2 653 708	Autres fonds propres (II)	
Autres créances	6 664 052		
Total Actif Circulant (II)	77 575 764	Provisions pour risques et charges (III)	5 696 479
Valeurs mobilières de placement	3 308 988	Emprunts et dettes	62 881 556
Disponibilités	6 115 018	Fournisseurs et comptes rattachés	5 594 885
Total Trésorerie (III)	9 424 006	Dettes fiscales et sociales	370 480
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Autres dettes	1 188 673
Charges constatées d'avance	4 229 559	Total Dettes (IV)	70 035 594
Comptes de régularisation (IV)	4 229 559	Comptes de régularisation (V)	13 569 698
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	105 769 839	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	105 769 839

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
Total des produits d'exploitation	28 235 617	32 595 665
dont chiffre d'affaires	13 561 201	25 290 898
Total des charges d'exploitation	28 215 638	32 836 639
dont charges de personnel	56 532	144 857
dont autres achats et charges externes	15 573 512	17 227 169
dont dotations aux amortissements & provisions	5 939 844	7 075 709
RESULTAT D'EXPLOITATION	19 979	-240 974
Total des produits financiers	1 696 189	686 755
Total des charges financières	1 656 506	411 977
RESULTAT FINANCIER	39 683	274 778
Total des produits exceptionnels	2 533 136	237 313
Total des charges exceptionnelles	2 525 323	217 244
RESULTAT EXCEPTIONNEL	7 814	20 069
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
BENEFICE OU PERTE	67 477	53 873

Nantes Métropole Aménagement

Comptes annuels au 31 décembre 2023

Bilan simplifié

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
	Net		N
Immobilisations incorporelles		Capital social	1 782 000
Immobilisations corporelles	34 501 987	Réserves	1 773 671
Immobilisations financières	3 246	Report à nouveau	
Total actif immobilisé (I)	34 505 233	Résultat de l'exercice	76 582
		Autres subventions d'investissement	1 318 512
Stocks et en-cours	46 463 287	Capitaux propres (I)	4 950 765
Créances d'exploitation	15 715 405	Autres fonds propres (II)	1 300 000
Autres créances	5 804 354		
Total Actif Circulant (II)	67 983 046	Provisions pour risques et charges (III)	35 095 732
Valeurs mobilières de placement	1 000 015	Emprunts et dettes	79 846 708
Disponibilités	43 373 963	Fournisseurs et comptes rattachés	3 670 100
Total Trésorerie (III)	44 373 978	Dettes fiscales et sociales	1 635 657
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Autres dettes	452 113
Charges constatées d'avance	2 652 449	Total Dettes (IV)	85 604 578
Comptes de régularisation (IV)	2 652 449	Comptes de régularisation (V)	22 563 631
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	149 514 706	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	149 514 706

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
Total des produits d'exploitation	73 677 433	96 614 935
dont chiffre d'affaires	32 017 277	63 310 003
Total des charges d'exploitation	71 584 733	96 459 495
dont charges de personnel	3 513 511	3 273 866
dont autres achats et charges externes	30 223 671	48 662 428
dont dotations aux amortissements & provisions	1 719 997	1 516 658
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 092 700	155 440
Total des produits financiers	13 281	1 158
Total des charges financières	138 356	107 422
RESULTAT FINANCIER	-125 075	-106 264
Total des produits exceptionnels	129 051	151 622
Total des charges exceptionnelles	1 991 506	7 924
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 862 455	143 697
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	28 588	50 532
BENEFICE OU PERTE	76 582	142 341

Nantes Métropole Gestion Service

Comptes annuels au 31 décembre 2023

Bilan simplifié

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
	Net		N
Immobilisations incorporelles	43 239	Capital social	37 000
Immobilisations corporelles	1 320 836	Réserves	14 407
Immobilisations financières	877	Report à nouveau	263 808
Total actif immobilisé (I)	1 364 952	Résultat de l'exercice	29 175
		Autres subventions d'investissement	7 569
Stocks et en-cours	2 541	Capitaux propres (I)	351 959
Créances d'exploitation	2 484 210	Autres fonds propres (II)	
Autres créances	1 639 468	Provisions pour risques et charges (III)	724 899
Total Actif Circulant (II)	4 126 219	Emprunts et dettes	43 680
Valeurs mobilières de placement		Fournisseurs et comptes rattachés	1 429 162
Disponibilités	1 920 523	Dettes fiscales et sociales	607 547
Total Trésorerie (III)	1 920 523	Autres dettes	3 235 236
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Total Dettes (IV)	5 315 625
Charges constatées d'avance	52 459	Comptes de régularisation (V)	1 071 670
Comptes de régularisation (IV)	52 459		
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	7 464 153	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	7 464 153

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
Total des produits d'exploitation	13 723 390	13 571 556
dont chiffre d'affaires	12 921 382	12 086 490
Total des charges d'exploitation	13 663 151	13 298 022
dont charges de personnel	1 057 187	976 685
dont autres achats et charges externes	9 056 684	8 849 574
dont dotations aux amortissements & provisions	1 070 541	1 464 302
RESULTAT D'EXPLOITATION	60 239	273 534
Total des produits financiers	12	12
Total des charges financières	20 700	19 368
RESULTAT FINANCIER	-20 688	-19 356
Total des produits exceptionnels	30 312	349 602
Total des charges exceptionnelles	21 622	313 168
RESULTAT EXCEPTIONNEL	8 690	36 434
Participation des salariés aux résultats	4 621	22 509
Impôts sur les bénéfices	14 445	71 904
BENEFICE OU PERTE	29 175	196 199

SAMOA

Comptes annuels au 31 décembre 2023

Bilan simplifié

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
	Net		N
Immobilisations incorporelles	17 362	Capital social	1 000 000
Immobilisations corporelles	864 280	Réserves	86 138
Immobilisations financières	105 100	Report à nouveau	1 219 720
Total actif immobilisé (I)	986 742	Résultat de l'exercice	1 521
		Autres subventions d'investissement	599 174
Stocks et en-cours	10 147 558	Capitaux propres (I)	2 906 553
Créances d'exploitation	537 467	Autres fonds propres (II)	
Autres créances	2 121 523	Provisions pour risques et charges (III)	2 200
Total Actif Circulant (II)	12 806 548	Emprunts et dettes	12 742 537
Valeurs mobilières de placement	1 600 000	Fournisseurs et comptes rattachés	2 239 417
Disponibilités	4 268 818	Dettes fiscales et sociales	862 751
Total Trésorerie (III)	5 868 818	Autres dettes	623 829
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Total Dettes (IV)	16 468 534
Charges constatées d'avance	141 743	Comptes de régularisation (V)	426 566
Comptes de régularisation (IV)	141 743		
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	19 803 853	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	19 803 853

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
Total des produits d'exploitation	31 655 276	15 066 992
dont chiffre d'affaires	19 756 981	14 370 298
Total des charges d'exploitation	31 792 564	15 067 641
dont charges de personnel	4 049 890	3 736 782
dont autres achats et charges externes	27 249 748	11 018 719
dont dotations aux amortissements & provisions	132 981	40 740
RESULTAT D'EXPLOITATION	-137 288	-649
Total des produits financiers	46 054	2 475
Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER	46 054	2 475
Total des produits exceptionnels	94 955	3 128
Total des charges exceptionnelles	2 200	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	92 755	3 128
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
BENEFICE OU PERTE	1 521	4 954

Nous contacter

Par courrier postal Hôtel de Ville de Nantes
2 rue de l'Hôtel de Ville - 44094 Nantes Cedex 1
Accueil du public 29 rue de Strasbourg - 44000 Nantes